



**FINANCEMENT :**



Affaires mondiales  
Canada

Global Affairs  
Canada



**RIGHT TO PLAY**  
PROTECT. EDUCATE. EMPOWER.

Préparé pour : Affaires Mondiales Canada

Préparé par : Right To Play Mali

Soumis : le 5 aout, 2021

Bon de commande : 7061807

Numéro de projet : P000729

EDRMS# : P000729

**Personnes de contact :**

**Rola HODEIB**

Acting Country Director  
Right To Play Mali – Bamako, Mali  
ACI 2000, 6ème rue à gauche, Ouest “Bougiba”  
[rhodeib@righttoplay.com](mailto:rhodeib@righttoplay.com)  
+223 20 21 10 24

**TRACEY EVANS**

Director, Global Partnerships  
Right To Play International  
18 King Street East, 14th Floor, Toronto,  
Ontario M5C 1C4  
[tevens@righttoplay.com](mailto:tevens@righttoplay.com)  
+ 1 613 715 0625

## Tables des matières :

### 1. TABLE DES MATIERES

Tables des matières :	2
Liste des acronymes et abréviations :	3
1. Changement au Contexte :	4
2. Résultats atteints :	5
2.2 Résultats Intermédiaires :	8
3. Évaluation des changements apportés aux théories du changement, modèle logique et cadre de mesure du rendement initial et définitif	20
4. Portée :	21
5. Leçons apprises et mesures prises, recommandations et prochaines étapes	23
6. Extrants :	24
7. Gouvernance du projet :	33
8. Outils et analyse de la gestion des risques	35
ANNEXES	36
Annexe 1 : Modèle de feuille de travail sur le rapport des résultats	37
Annexe 2 : Feuille de travail sur le rapport des extrants et des activités	46
Annexe 3 : Communication	62
Annexe 4: Modèle Logique (Modifié en Déc 2017 et approuvé par AMC en Juin 2018)	66
Annexe 5: Matrice des Extrants et des Activités (MEA)	70

## Liste des acronymes et abréviations :

AMC	Affaires Mondiales Canada
CAP	Centre d'Animation Pédagogique
CCPE	Comité Communal de Protection de l'Enfant
CDPE	Centre de Développement de la Petite Enfance
CEC	Centre d'Écoute Communautaire
CGS	Comité de Gestion Scolaire
CNDIFE	Centre National de Documentation et d'Information sur la Femme et l'Enfant
CNSC	Comité National de Suivi Conjoint
CTC	Comité Technique Cercle
CTN	Comité Technique National
CNSC	Comité National de Suivi Conjoint
CVPA	Comité Villageois de Prévention et d'Alerte
DNPEF	Direction Nationale de la Promotion de l'Enfant et la Famille
DRPFEF	Direction Régionale de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille
F	Femelle
M	Male
MGF/E	Mutilations Génitales Féminines/Excision
MPFEF	Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille
ONG	Organisations Non-Gouvernementales
ORTM	Office de Radiodiffusion Télévision du Mali
PDSEC	Programme de Développement Socio-Économique et Culturel
PFE	Pratiques Essentielles Familiales
PNE	Parlement National des Enfants
PNPPE	Politique Nationale de Promotion et de Protection de L'Enfant
PRODAFFE	Programme de Développement pour l'Autonomisation de la Femme, de la Famille et de l'Epanouissement de l'Enfant
PTA	Plans de Travail Annuel
RTP	Right To Play
SIPRE	Système d'Information pour la Protection de l'Enfance
SSA/P	Stratégie de Scolarisation Accélérée / Passerelle
VAEN	Violence, Abus, Exploitation et Négligence
VBG	Violences Basées sur le Genre

## 1. Changement au Contexte :

Le projet Jam Suka est une initiative de protection des enfants mise en œuvre par l'Organisation Non-Gouvernementale (ONG) internationale Right To Play (RTP) en collaboration avec le gouvernement du Mali, à travers le Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille (MPFEF) et les principaux acteurs de la société civile nationale et réseaux des intervenants dans la promotion et la protection de l'enfant. Il est financé par le gouvernement du Canada à travers Affaires Mondiales Canada (AMC) pour une durée de 5 ans (avril 2016-mai 2021).

Il couvre les régions de Kayes, Mopti, Sikasso comme suit :

- La région de Kayes : 40 villages du cercle de Kenieba repartis entre les communes rurales de Kenieba, Dabia, Dialafara et Sitakilly.
- La région de Mopti : 60 villages du cercle de Bandiagara repartis entre la commune urbaine de Bandiagara et les communes rurales de Bara Sara, Dandoli, Kendié, Doucombo et Wadouba.
- La région de Sikasso : 100 villages du cercle de Yanfolila repartis entre les communes rurales du Wassoulou Ballé, Baya, Djalon-Foula, Gouanan, Gouandiaka, Sere Moussa Ani Samou, Tagandougou, Koussan, Yallankoro-Soloba et Sankarani.

En vue de répondre efficacement à ses quatre principales thématiques que sont : la lutte contre le travail des enfants dans les mines d'or traditionnelles, le mariage d'enfants, la mendicité et l'excision, Jam Suka est bâti sur trois (3) piliers ou résultats intermédiaires que sont :

1. Le renforcement de l'efficacité du système de protection de l'enfant ;
2. Le renforcement de la capacité des acteurs (trices) communautaires sur la protection de l'enfant ;
3. L'amélioration de l'accès aux services sociaux de base pour les enfants.

Etant un projet dont les objectifs sont alignés à la Politique Nationale de Promotion et de Protection de l'Enfant (PNPPE) et le Programme de Développement pour l'Autonomisation de la Femme, de la Famille et de l'Epanouissement de l'Enfant (PRODAFFE I), Jam Suka a travaillé pendant 5 ans sur l'égalité des sexes à travers l'implication des conseillères communales dans les mécanismes de protection (Comité Villageois de Prévention et d'Alerte [CVPA], Comité Communal de Protection de l'Enfant [CCPE]) et les organes de gouvernance du projet (Comité Technique Cercle [CTC], Comité Technique National [CTN]), la mise en place des clubs d'enfants présidés par les filles leaders et la réhabilitation des latrines inclusives sensibles au genre. Le projet a aussi dans la mise en œuvre des activités planifiées procédé à des évaluations environnementales pour pouvoir relever les défis et proposer des mesures de mitigation.

L'environnement socio-politique fut très instable pendant les deux dernières années de mise en œuvre dans les cercles d'intervention de Jam Suka (Keniéba, Yanfolila et Bandiagara) ainsi que dans le pays tout entier. En effet, plusieurs mouvements de contestations contre le pouvoir en place ont perturbé la situation dans l'ensemble du pays. Ceci a touché les zones de mise en œuvre à plusieurs reprises par rapport à certaines activités stratégiques comme les visites terrains des membres des Comités Techniques, le taux brut de scolarisation, etc. Ces perturbations ont été soldées par le changement de régime politique, ce qui toutefois n'a pas eu un grand impact sur la continuité des activités. C'est ainsi qu'une transition civile a été mise en place avec des autorités qui ont pour tâche d'assurer la continuité des affaires publiques pour une durée de 18 mois. La mise en œuvre du projet n'a pas été fortement impactée par cette situation politique. L'équipe a initié des réunions virtuelles et l'analyse en ligne des rapports d'activités de plus que des activités de sensibilisation et d'éducation en ligne à travers les radios communautaires.

Toutes les zones d'intervention ont ainsi pu mettre en œuvre pendant les 5 ans toutes les activités contenues dans les différents plans de travail annuel. Des plans alternatifs ont été développés pour pouvoir palier aux défis liés à la situation sécuritaire dans les zones d'intervention et particulièrement à Bandiagara qui a été instable. Ainsi, furent mises en œuvre: des activités de renforcement du système de protection à travers l'animation des mécanismes et l'appui technico-institutionnel aux collectivités ainsi qu'aux services techniques de promotion et de protection des enfants ; des activités de renforcement des capacités des organisations communautaires de protection à travers les formations, les suivis, la mise en place des structures adaptées pour répondre aux besoins spécifiques des enfants ; des activités d'accès aux services sociaux de base à travers la mise en place des centres Stratégie de Scolarisation Accélérée à Passerelle (SSA/P), la prise en charge médicale pour les enfants victimes, la réhabilitation et la construction des espaces de jeu, des salles de classe et des centres d'écoute communautaire ainsi que la dotation des enfants vulnérables en kits scolaires et leur installation en entrepreneuriat.

En somme, et ce malgré la pandémie de la COVID-19 et les bouleversements socio-politiques, la mise en œuvre du projet a permis d'atteindre des résultats satisfaisants qui sont l'œuvre de toutes les parties prenantes. L'implication des autorités politiques, administratives, traditionnelles et des enfants ont permis de continuer la réalisation des activités malgré le contexte difficile.

## **2. Résultats atteints :**

### **2.1 Résultat ultime : Amélioration de la protection et du bien-être des enfants vulnérables et affectés par la crise, particulièrement des filles, dans les régions de Kayes, Sikasso et Mopti.**

Conformément au cadre de mesure des rendements et au cadre logique, le projet Jam Suka, pendant 5 ans de mise en œuvre, s'est attelé à assurer le bien-être et la protection des enfants vulnérables dans les zones d'intervention. Ce travail s'est fait étroitement avec l'ensemble des acteurs de la protection et sous la supervision des services centraux et déconcentrés du MPFEF. Cette supervision s'est matérialisée par les différents suivis effectués par les Directions Régionales de Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la famille (DRPFEE) dans les zones de mise en œuvre du projet afin de vérifier l'alignement des objectifs du projet à la

Politique Nationale de Promotion et de Protection de l'Enfant. En plus de cela, des missions conjointes des organes de gouvernance dirigées par le MPFEF ont pu observer les progrès réalisés lors des 5 dernières années.

Dans le cadre d'une collaboration fructueuse avec toutes les parties prenantes, le projet a pendant les 5 années de mise en œuvre, travaillé à renforcer le système de protection. Ce renforcement s'est fait à travers la mise en place, l'animation et la pérennisation de 220 mécanismes de protection de l'enfant du niveau local au niveau communal ; le renforcement de capacités matériels avec les moyens roulants (motos) et les matériels informatiques (ordinateurs, imprimante, disques durs) aux collectivités et aux services techniques. Les initiatives de formations et renforcements de compétences ont permis de créer une coordination et une synergie efficace entre les acteurs de la protection. C'est ainsi que la dynamique du signalement et du traitement des plaintes s'est nettement améliorée. Cela s'explique par l'accroissement de la tendance des plaintes contre les violences, abus, exploitation, négligences déposées par les enfants et les adultes à travers le mécanisme de signalement mis en place par le projet; de 54 (étude de base) à 462 plaintes (évaluation finale). Ce résultat est dû au fonctionnement régulier du système de référencement, de la maîtrise de la protection par les acteurs impliqués y compris les enfants. Le renforcement des enfants sur leurs droits a rehaussé leur niveau de confiance à s'auto protéger et protéger leurs pairs. Ainsi, ils ont été impliqués dans l'identification des vulnérabilités, les propositions de solutions pour prévenir et gérer les cas de violence conduisant à la mise en place d'un système de référencement/dénonciation. En plus, les enfants sont acteurs majeurs du suivi de la mise en œuvre du système de référencement/dénonciation. Grâce à cette implication des enfants, tous les cas sont signalés et gérés conformément aux procédures. Ainsi 83,3 % de filles et 85,7% (contre 0% pour les filles et les garçons à l'étude de base) ont exprimé leur satisfaction quant à leur prise en charge par les fournisseurs de services. Les activités du projet ont amélioré les conditions des enfants dans ces communautés et sensibilisé les gens sur les conséquences des pratiques traditionnelles néfastes liées au traitement des filles et des garçons.

La mise en place et le renforcement des mécanismes communautaires (CVPA, CCPE, Réseaux de coaches, Groupes de Plaidoyer, Clubs d'Enfants) couplée aux activités de sensibilisation par les organisations communautaires de base a permis d'instaurer un environnement protecteur pour les enfants au sein des communautés. 69,8 % des filles témoignent se sentir protégées au sein des communautés bénéficiaires du projet. Le pourcentage d'adolescents qui disent connaître une fille de moins de 16 ans ou un garçon de moins de 18 ans victime de mariage d'enfant dans leur communauté a régressé, passant de 48.9% au début du projet (étude de base) à 35.5% à la fin du projet (évaluation finale). De même, la proportion d'adolescents qui disent connaître un garçon ou une fille de moins de 18 ans impliqué dans le travail des enfants au cours des deux dernières années est passée de 55.8% en 2016 à 48.2% en 2021. En plus, le pourcentage d'enfants exposés à la mendicité a diminué 50% à l'étude de base contre 21% à l'évaluation finale grâce au travail effectué par le projet durant 5 ans auprès des maîtres coraniques, des leaders religieux, des groupes de plaidoyer et des décideurs. Aussi, 100% des collectivités ont priorisé la protection de l'enfant dans les plans de développement local avec des activités spécifiques contribuant au bien-être des enfants qui ont été insérées dans les

Plans de Développement Social, Economique et Culturel (PDSEC). La mise en œuvre effective de ces activités amorcée doit être une des plus grandes priorités des années à venir.

L'accès des enfants aux services sociaux de base a été assuré grâce aux différents mécanismes mis en place par le projet, notamment les méthodes alternatives à l'éducation (24 centres SSA/P passerelle créés en 5 ans), la prise en charge médicale facilitée par le système de référencement, la réinsertion socio-professionnelle des enfants vulnérables (272 jeunes et enfants formés et installés dans l'entrepreneuriat), la réhabilitation des salles de classes et latrines inclusives, la construction de deux (02) centres d'écoute communautaire. Malheureusement, à cause des perturbations dues aux événements politique, social et sanitaire, ont entraîné des effets négatifs sur le taux brut de scolarisation et d'admission. En effet la crise de la COVID-19, la situation sécuritaire et les grèves répétées des enseignants ont empêché le projet d'atteindre l'objectif d'amélioration du TBS. Mais, malgré la situation difficile, le projet a travaillé à mitiger les effets de ces problèmes grâce à l'appui au Ministère de l'Education dans l'organisation des cours en ligne et à la télé pendant la COVID-19 ; de même la mise en place des centres SSA/P ont permis d'accueillir durant les 5 ans 1175 enfants (531 filles) non scolarisés ou déscolarisés puis les intégrer dans le système scolaire classique.

## 2.2 Résultats Intermédiaires :

Photo de famille, deuxième rencontre du Comité National de Suivi Conjoint



**1000 L'Accroissement de l'efficacité du système de protection des enfants pour un environnement protecteur et respectueux des droits des enfants, notamment des filles, dans les régions de Kayes, Sikasso et Mopti,**

Durant les 5 années de mise en œuvre du projet dans les différentes zones d'intervention, les agents du projet ainsi que les partenaires locaux et communautaires ont travaillé à l'atteinte des objectifs de ce 1er pilier. Des activités stratégiques de renforcement des capacités au niveau du cercle ainsi qu'au niveau communautaires ont contribué positivement au Renforcement du Système de Protection et particulièrement à l'établissement d'un véritable mécanisme de référencement en faveur des enfants. Toutes les 20 communes, avec l'appui de Jam Suka, disposent chacune d'un PDSEC sensible à la protection de l'enfant, en particulier des filles. L'évaluation faite sur la mise en œuvre de ces plans est satisfaisante dans toutes les communes et les collectivités sont engagées activement à financer certaines activités sur les budgets communaux. Grâce aux conventions intercommunales de protection de l'Enfant établies entre les communes des zones d'intervention, on constate un engagement au niveau de chaque commune en vue d'atteindre les objectifs fixés. C'est ainsi que 53 salles sur 12 planifiées furent construites et équipées, quatre Centre de Développement de la Petite Enfance (CDPE) construits et équipés ; six espaces de terrain de foot et de Basket Ball et 20 salles de classes réhabilitées sur mobilisation de fonds propre des communes d'intervention.

Aujourd'hui, les partenaires locaux sont suffisamment renforcés à remonter les données en matière de protection et aussi à soutenir le fonctionnement régulier des mécanismes de protection afin d'en assurer la pérennité. En effet, avoir misé sur le travail d'équipe a été bénéfique et ceci a commencé par l'établissement de liens entre les acteurs formels et non formels, puis à continuer par la création d'espaces de dialogue entre plusieurs acteurs en



faveur de la protection des enfants et s'est terminé par le soutien à l'opérationnalisation de ces espaces. En témoigne, l'engagement des décideurs (maires, femmes leaders, chefs de village) qui ont à 100 % participé aux tables rondes communales. La mise en place des différents mécanismes de protection de l'enfant au niveau communautaire (200 CVPA, 20 CCPE) a permis le rapportage régulier et formel des cas d'abus, de violence, de négligence et de maltraitance sur les enfants. Ainsi, 462 plaintes (322 par les enfants et 140 par les adultes) officielles ont été déposées auprès des services de protection (Police, Justice) pour les cas de violation des droits des enfants. Il est bon de constater que 95% de ces plaintes ont été traitées avec diligence et selon les procédures au niveau des services fournisseurs de services. Aussi, les enfants victimes de maltraitance trouvent rapidement des services adéquats pour leur prise en charge rapide et efficace. Pendant les 5 années de mise en œuvre, 926 acteurs formels et non formels ont été formés sur la protection et particulièrement sur l'application des textes juridiques de protection. Ces acteurs qui sont entre autres des conseillers communaux, des femmes leaders, des leaders d'enfants, des jeunes, des agents de services techniques (santé, protection de l'enfant, sécurité, éducation), des chefs religieux et coutumiers sont en train d'appuyer dans les zones de mise en œuvre, l'animation de cadres formels de protection de l'enfant. La fonctionnalité de ces cadres est le résultat de tous les investissements techniques et financiers effectués durant ces 5 années.

L'un des changements majeurs constatés est la synergie d'actions de l'ensemble des intervenants dans les zones de mise en œuvre en faveur de la protection des enfants grâce aux différents cadres de concertation mis en place et fonctionnels sous le leadership des Préfets, des Maires et des Chefs de village.

▪ **Écart, le cas échéant :**

La non réalisation du SIPRE (Système d'Information sur la Protection de L'Enfant). Malgré la contribution du projet pour la conception et le fonctionnement du système, il n'a pas pu être opérationnalisé. Le leadership de son processus de mise en place étant assuré par l'Etat à travers la Direction Nationale de la Promotion de l'Enfant et de la Famille (DNPEF), le SIPRE n'a pu voir le jour à cause des instabilités politiques occasionnant des changements récurrents au sein du MPFEF empêchant la réalisation à hauteur de souhait. Les matériels ont servi à l'implication efficace des acteurs à la mise en œuvre du projet, à travers les missions de suivi et la remontée des données et ils serviront aux activités de de pérennisation des acquis du projet.

▪ **Récits de changement :**

Le Comité Villageois de Prévention et d'Alerte du village de Boutoun (Cercle de Kéniéba) est aujourd'hui parvenu à mobiliser un montant de 4,500,000 FCFA pour la construction de 2 salles de classe pour faciliter l'accès à l'éducation pour tous les enfants du village. Cela est rendu possible grâce à l'accompagnement de RTP pour la mise en place, la redynamisation et la formation des membres du Comité Villageois de Prévention et d'Alerte (CVPA) sur la protection de l'enfant ainsi que sur leur rôle et responsabilité dans la protection des enfants. En plus, les mairies témoignent recevoir plus de 40 demandes de jugements supplétifs par an grâce aux actions de sensibilisation des CVPA dans leurs communautés. Les groupes de plaidoyer des communes de Sitakily, Keniéba, Dialafara, dans le cadre de la mise en œuvre de leurs plans d'actions annuels ont démarché et obtenu la gratuité de la demande des jugements supplétifs pour les enfants qui n'ont pas d'acte de naissance auprès desdites mairies. Le groupe de plaidoyer est un mécanisme local mis en place et formé par RTP.

Dans la zone de Bandiagara, la commune de Kendié a pris l'engagement de ne plus célébrer les mariages d'enfants et l'Imam aussi a pris l'engagement de ne plus célébrer un mariage religieux avant le mariage civil par la mairie en vue de s'assurer de la conformité aux textes en vigueur sur l'âge de la future mariée. Grâce à l'engagement des groupes de plaidoyer et des CVPA, tous les enfants sont enregistrés à la naissance dans les communes d'intervention du projet. Les maires ont recruté un agent chargé d'état civil dans chaque village à cette fin.

En effet, le degré de coordination des activités de protection a nettement progressé durant les 5 années du projet (participation active des acteurs aux rencontres et synergie d'action dans la gestion des cas et la remontée des informations des villages aux cercles en passant par les communes). Les cadres de concertations ont permis de rehausser le niveau de la synergie d'action des acteurs en matière de protection des enfants. L'appropriation du projet par les autorités administrative et politique s'est traduite par leur forte implication dans le suivi, la mise en œuvre et la revue du projet.

### **2000 Capacité accrue des communautés en vue d'assurer une meilleure protection des enfants particulièrement des filles pendant et après les crises, contre les pratiques néfastes dans les régions de Kayes, Sikasso et Mopti,**

Formation des membres du Parlement National des enfants du Mali sur le leadership



En ce qui concerne le 2ème pilier, Jam Suka a comblé les attentes en matière de renforcement des capacités des communautés locales, notamment par la sensibilisation des principaux acteurs communautaires, y compris les femmes et les hommes, la formation des coaches/volontaires et la formation des autorités locales. Ainsi les différentes formations effectuées ont eu pour effet la réduction du nombre de cas des pratiques traditionnelles

néfastes mise en exergue par la diminution de la proportion d'adolescents qui disent connaître une personne victime de mariage précoce de 48,9 % à 35,4%. Pour la prise en compte des aspects de protection de l'enfant comme priorités de développement, les communes ont élaboré des plans d'urgence de protection. Cent pour cent (100%) des communes ont des plans dont la mise en œuvre se fait suivant les prévisions. Aussi pour faciliter la mise en œuvre des activités contenues dans les plans d'urgence des communes, 2,431 dont 1125 femmes acteurs et décideurs de la protection ont été formés durant les 5 ans. Ceux-ci constituent aujourd'hui un noyau consistant de la protection capable d'assurer la pérennisation des actions du projet. Cela est déjà mis en évidence par le fait que la plupart des activités de protection sont mises en œuvre par ces acteurs eux-mêmes (célébration des journées promotionnelles des enfants, conduite des activités de sensibilisation et de plaidoyer). Les acteurs sont capables aujourd'hui à 100% d'évoquer les mesures de prévention et de gestion des cas d'abus sur les enfants. Conformément à la stratégie genre développées par le projet, les réseaux de coaches/volontaires communautaires qui ont été mis en place, sont présidés à 90% par des femmes. Ainsi, sur un total de 20 réseaux mis en place, 18 sont présidés par des femmes coaches. Cette stratégie a permis de rehausser le niveau de participation d'un plus grand nombre de femmes et de filles aux activités communautaires de protection de l'enfant et aux instances décisionnelles. Aussi, les femmes et les filles sont confiantes à occuper les positions de leadership. Cela est aussi visible à travers les 200 clubs d'enfants qui sont tous présidés par les jeunes filles aussi bien au niveau communautaire qu'au niveau scolaire. 1,675 activités de sensibilisation (théâtres forums, caravanes, journées promotionnelles) ont permis d'aborder avec les leaders et l'ensemble des sensibilités communautaires, les questions liées aux pratiques néfastes. Des efforts de compréhension ont été fournis quant à la nécessité de mettre fin à certaines pratiques entravant l'épanouissement et l'intégrité physique des jeunes filles. Les enfants leaders rassemblés au sein des 200 clubs d'enfants dont chacun a un plan d'action appuyé techniquement et financièrement par le projet, ont reçu des formations sur la protection, les textes juridiques et le plaidoyer. Ainsi, 2,000 membres des clubs formés dont 1,200 filles ont restitué auprès de leurs pairs l'ensemble des lois de protection apprises. Les enfants sont confortables aujourd'hui de pouvoir faire des signalements eux-mêmes en cas d'abus grâce à leur bonne connaissance des cadres législatifs.



La Vice-Présidente du Parlement Local des Enfants de Bandiagara remettant le document de plaidoyer aux autorités administratives et politiques de la ville.

Cela est déjà mis en évidence par le fait que la plupart des activités de protection sont mises en œuvre par ces acteurs eux-mêmes (célébration des journées promotionnelles des enfants, conduite des activités de sensibilisation et de plaidoyer). Les acteurs sont capables aujourd'hui à 100% d'évoquer les mesures de prévention et de gestion des cas d'abus sur les enfants. Conformément à la stratégie genre développées par le projet, les réseaux de coaches/volontaires communautaires qui ont été mis en place, sont présidés à 90% par des femmes. Ainsi, sur un total de 20 réseaux mis en place, 18 sont présidés par des femmes coaches. Cette stratégie a permis de rehausser le niveau de participation d'un plus grand nombre de femmes et de filles aux activités communautaires de protection de l'enfant et aux instances décisionnelles. Aussi, les femmes et les filles sont confiantes à occuper les positions de leadership. Cela est aussi visible à travers les 200 clubs d'enfants qui sont tous présidés par les jeunes filles aussi bien au niveau communautaire qu'au niveau scolaire. 1,675 activités de sensibilisation (théâtres forums, caravanes, journées promotionnelles) ont permis d'aborder avec les leaders et l'ensemble des sensibilités communautaires, les questions liées aux pratiques néfastes. Des efforts de compréhension ont été fournis quant à la nécessité de mettre fin à certaines pratiques entravant l'épanouissement et l'intégrité physique des jeunes filles. Les enfants leaders rassemblés au sein des 200 clubs d'enfants dont chacun a un plan d'action appuyé techniquement et financièrement par le projet, ont reçu des formations sur la protection, les textes juridiques et le plaidoyer. Ainsi, 2,000 membres des clubs formés dont 1,200 filles ont restitué auprès de leurs pairs l'ensemble des lois de protection apprises. Les enfants sont confortables aujourd'hui de pouvoir faire des signalements eux-mêmes en cas d'abus grâce à leur bonne connaissance des cadres législatifs.

*« Grâce aux différentes formations que nous avons reçues, nous sommes aujourd'hui capables d'évaluer nous-mêmes la vulnérabilité d'un enfant et de pouvoir trouver des solutions auprès*

*des fournisseurs de services. Jam Suka nous a offert une véritable opportunité de plaider l'application de nos droits » Fatoumata Témé, Vice-Présidente du Parlement des Enfants de Bandiagara.*

▪ **Écart, le cas échéant :**

Malgré que le projet a atteint les résultats de cet objectifs, la problématique majeure qui existe, est le conflit entre la CDE et les textes nationaux en matière de mariage et la non pénalisation des mutilations génitales féminines/excision (MGF/E) par le Gouvernement malien. Cette insuffisance par rapport à la législation sur les pratiques néfastes a rendu souvent difficile le signalement des cas liés à cette thématique vu que la prise en charge judiciaire n'est pas systématique. Le projet a plus travaillé dans la prévention des cas de MGF à travers le renforcement des mécanismes communautaires, les sensibilisations continues et le partage de bonnes pratiques entre communes bénéficiaires. Il est impératif de mobiliser les acteurs de la protection auprès des organisations féminines dans une vraie dynamique de plaider national pour la prise de lois en faveur de l'éradication des MGF.

▪ **Récits de changement :**

Dans le cadre du retrait des enfants des sites d'orpaillages et des carrières, le projet Jam Suka avec l'appui des Centres d'Animation Pédagogique de Kéniéba, de Yanfolila et de Bandiagara, a réduit l'incidence du travail des enfants de 55,8% à 48,2 %. Les clubs d'enfants des écoles des zones d'intervention du projet sont mobilisés activement dans la mise en œuvre de leur plan d'action et sont parvenus à faciliter le retour à l'école de 3,408 (1,606 filles) enfants qui étaient déscolarisés ou non scolarisés en démarchant les directeurs, Comité de Gestion Scolaire (CGS) et parents d'élèves.

Grace aux différentes sensibilisations et play days (journées de jeu) tenues au niveau des communautés et les sites d'orpaillage traditionnels sur les conséquences des produits toxiques, le mariage d'enfant, le travail des enfants et l'excision, les villages de Sekonamata, Baroya dans la commune de Sitakily (cercle de Kéniéba) affirment avoir éradiqué l'excision dans leur village. Aussi les tombolomans (structure de gestion locale des sites d'orpaillages) se donnent la main pour empêcher l'accès des sites d'orpaillages aux enfants.

Dans le domaine de l'accroissement des compétences des organisations de protection à pouvoir prévenir et répondre aux problématiques de protection des enfants, nous pouvons noter que les plans d'urgence communaux mis à jour durant l'intervention du projet ont contribué à atténuer les effets négatifs des phénomènes naturels liés aux eaux pendant la période pluvieuse dans les communes d'intervention. Par exemple, le comité de prévention et d'alerte de la commune de Sitakilly a instauré une interdiction de mouvements d'enfants vers le pont du village débordé d'eau. Le village de Sincarma (commune de Dandoly), dans le cercle Bandiagara, a décidé de la fabrication des abris temporaires dans les champs pour protéger les enfants en cas d'intempérie pendant la période hivernage. Nous notons l'engagement des clubs d'enfants à conduire des initiatives personnelles en faveur de leurs pairs. Spécifiquement, les clubs d'enfants se sont rendus de porte en porte pour sensibiliser leurs pairs et parents pour leur retour à l'école. La commémoration des journées promotionnelles de l'enfant (16 Juin, 20 Novembre) a été une opportunité pour permette aux présidents des clubs d'enfant de lancer des messages clairs aux autorités et leaders locaux quant à l'effectivité de leur droit. Beaucoup de résultats ont été obtenus suite à ces messages,



notamment les extraits d'acte de naissances, de jugement supplétif, de retour à l'école, de l'eau potable pour les enfants, d'annulation de mariage d'enfants.

**3000 Accès accru aux services sociaux de base et à des mesures de réhabilitation/réinsertion durables pour les enfants affectés par la crise et ceux victimes des pratiques néfastes, notamment les filles, dans les régions de Kayes, Sikasso et Mopti,**



Durant ces 5 années de mise en œuvre le projet Jam Suka a contribué largement à l'accès aux services sociaux de base, à l'amélioration du système de rapportage de la maltraitance et à l'accélération du traitement des cas, avec la mise en place du système de référencement et en signant des accords tripartites (RTP, Centres de Santé de Référence et Conseils de cercles) pour la gestion et la prise en charge des cas. De la mise en place du système de référencement au niveau des zones de projet à nos jours, 878 (413 filles) enfants vulnérables ont pu être pris en charge conformément au mécanisme de Prise en Charge Intégrée des cas de VAEN (Violence, Abus, Exploitation et Négligence). 89,9% des enfants ainsi pris en charge estiment être satisfaits de la qualité des services fournis.

Aussi, pour pouvoir maintenir au niveau des centres de santé un paquet consolidé prenant en compte la prise en charge médicale et psychosociale de qualité, 71 agents de santé ont été formés et sont confortables dans la prise en charge des enfants vulnérables. En ce qui concerne l'accroissement de l'accès des enfants à l'éducation, des SSA/P ont été mis en place durant 2 ans et ces centres ont permis le retrait de 1,175 enfants déscolarisés et non scolarisés (531 filles) des sites d'orpaillage et d'autres situations de vulnérabilité. Ces enfants qui ont été reversés dans le système éducatif formel, reçoivent des retours positifs des enseignants en ce qui concerne leurs performances scolaires.

*« Avec la grève des enseignants, j'ai vu le niveau de mon fils baissé de façon drastique. Comme les SSA/P mis en place par RTP ont continué à fonctionner malgré la grève des enseignants, j'ai décidé d'envoyer mon fils dans le centre qu'abrite mon école. A la fin de sa formation, quand il est retourné dans sa classe classique, il était meilleur que tout le monde. Les stratégies alternatives à l'éducation mises en place par le projet Jam Suka sont vraiment performantes »*  
Koukoto Sissoko, Directeur d'école à Kéniéba

Pour faciliter toujours l'accès des enfants aux services éducatifs, des enseignants et des conseillers pédagogiques procèdent aujourd'hui à l'instauration d'un environnement d'apprentissage positif permettant d'éviter les châtiments corporels et d'autres formes de violence qui étaient des causes d'abandon pour beaucoup d'enfants. Pour permettre aux parents d'être les premiers détenteurs d'obligations dans la pratique et la vulgarisation des PFE (Pratiques Familiales Essentielles), les CVPA ont inscrit dans leurs différents plans d'actions les PFE pour leurs promotions. Des pratiques essentielles allant ainsi du maintien des enfants à l'école, au respect des mesures d'hygiène et de santé pouvant protéger les enfants, sont une réalité aujourd'hui dans les zones d'intervention du projet. Il est important de signaler ici que malgré la mobilisation des volontaires communautaires et les clubs d'enfant, le projet n'a pas pu atteindre son objectif en matière de connaissance des PFE par les parents (Seulement 10,6 % connaissaient 10 des 14 PFE). Les efforts doivent être poursuivis dans ce sens pour renforcer la connaissance des PFE par les parents afin de promouvoir leur adoption (un point d'action d'une future intervention).

Ces activités sont soutenues par les autorités communales à travers la mise en place d'un dispositif de prise en charge des enfants vulnérables avec dotation de lignes insérées dans les budgets communaux. Pour faciliter les mesures de réinsertion sociale, 272 (163F) jeunes ont été formés dans les corps de métiers professionnels et 160 (112 F) ont été installés dans l'entreprenariat.

Ainsi, les jeunes formés sont à 100% confiants quant à leur capacité de pouvoir poursuivre leur initiative d'entreprenariat. Ces activités professionnelles ont permis d'éviter aux jeunes formés de se retrouver dans les situations de vulnérabilité telles que l'exode rural, le mariage des enfants, l'excision et l'exploitation à des fins économiques. 19 espaces de jeu et 21 latrines inclusives ont été réhabilités pour permettre aux filles de gérer de façon efficace leurs menstrues en milieu scolaire. Toutes les filles touchées par le projet au niveau scolaire ont accès à des latrines équipées pour la gestion des menstrues et elles se disent confiantes et confortables dans l'utilisation des latrines réhabilitées. Les enfants scolarisés et non scolarisés bénéficient grâce à l'existence des espaces de jeu réhabilités, de soutien psychologique avec l'appui des volontaires communautaires formés par RTP. La construction de deux (02) centres d'écoute communautaire permet aujourd'hui aux autorités de gérer l'accueil et l'orientation des enfants séparés non accompagnés et facilite le développement holistique des enfants à travers les jeux alignés sur l'appui psychosocial.

#### ▪ **Récits de changement**

La création et le soutien au fonctionnement des centres SSA/P ont permis le retrait des enfants des sites d'orpaillage, de la mendicité et d'autres formes de vulnérabilité pour les réintégrer à l'école formelle en leur donnant ainsi une seconde chance de poursuivre leur éducation. Cela est rendu possible grâce à l'appui technique du Centre d'Animation Pédagogique (CAP), l'implication des CVPA et les Tombolomans guidés par les chefs de village et les mairies. La dotation des enfants vulnérables en fournitures scolaire, la formation des enseignants sur les approches ludiques a rendu l'école plus attrayante pour les enfants impactant ainsi une diminution du taux d'abandon scolaire. La réhabilitation de 64 salles de classes, 21 latrines inclusives respectueuses du genre et 19 espaces de jeu, a permis de créer des environnements sécurisés physiquement et psychologiquement pour les enfants. Dans le domaine de l'accès à l'éducation pour les enfants affectés par la crise et ceux victimes de pratiques néfastes,

particulièrement des filles : grâce aux sensibilisations intenses et à la collaboration entre les comités CVPA et les Tombolomans, 1,175 jeunes dont 531 filles ont quitté les sites d'orpaillage et les situations de mendicité et d'autres vulnérabilités pour l'école formelle à la faveur d'une scolarisation accélérée de 09 mois. Grâce aux conventions intercommunales de protection de l'enfant établies entre les communes de la même zone d'intervention, on constate un engagement au niveau de chaque commune en vue d'atteindre les objectifs fixés. C'est ainsi que 53 salles sur 12 planifiées furent construites et équipées, quatre (04) CDPE construits et équipés ; six (06) espaces de terrain de foot et de basket et 20 salles de classes réhabilitées sur mobilisation de fonds propres des communes.

### **2.3. Progrès atteint ou progrès réalisé en vue d'atteindre les résultats immédiats contribuant au résultat intermédiaire**

**1100 Résultat Immédiat** : Renforcement des mécanismes formels et non formels de protection des enfants, particulièrement des filles

Le progrès accompli durant les 5 années d'intervention du projet en vue de renforcer les mécanismes formels et non formels de protection des enfants, notamment les filles, se résume par le renforcement de capacités opérationnelles de 39 (contre une cible de 39) services techniques locaux et 23 collectivités partenaires en charge de la protection de l'enfant à travers leur dotation en matériel informatique pour l'opérationnalisation du SIPRE. Cet appui a permis aux partenaires de mettre en place un dispositif de collecte et de capitalisation des informations sur la protection des enfants dans les communes d'intervention avant la mise en place et l'opérationnalisation du SIPRE. Ce mécanisme est renforcé par le soutien aux initiatives locales non formelle de protection des enfants contre les pratiques néfastes et l'exploitation à travers la création, le renforcement de 200 (contre une cible de 195) Comités Villageois de Prévention et d'Alerte ; 20 (contre une cible de 20) CCPE fonctionnels avec la participation accrue des femmes dans les communes et villages partenaires. Ce soutien a rehaussé le niveau d'organisation et l'engagement de la communauté dans la mise en œuvre des activités coordonnées de protection des enfants dans les villages et communes partenaires de Jam Suka. En plus, la mise en œuvre des conventions intercommunales de protection par les communes partenaires, a facilité l'harmonisation de l'intervention du projet ainsi que le développement et le partage des bonnes pratiques. La formation de 383 (contre une cible de 220) conseiller(e)s communaux sur la protection a permis de supporter les autorités locales/communales dans l'intégration de la dimension protection des enfants dans le PDSEC facilitant ainsi aux 20 (contre une cible de 17) communes de disposer d'un fonds social pour la prise en charge des cas de vulnérabilité des enfants. Ce dépassement du nombre de conseillers formés s'explique par le renouvellement des bureaux communaux en pleine mise en œuvre du projet.

#### ▪ **Écart, le cas échéant :**

La formation des 100 Acteurs sur l'utilisation du système d'information n'a pas pu se faire en raison de non opérationnalisation du SIPRE, malgré la contribution du projet pour la conception et le fonctionnement du système. Le leadership de son processus de mise en place étant assuré par l'Etat à travers la DNPEF de concert avec l'UNICEF et les autres intervenants du domaine, le SIPRE n'a pas pu voir le jour à cause des instabilités politiques occasionnant des changements récurrents au sein du Ministère en charge.

▪ **Mesures correctives :**

Des fiches de collecte et de capitalisation des données ont été conçues par le projet et, sont mises à la disposition des points focaux et services partenaires en charge de la protection des enfants. Les échanges sont en cours avec la DNPEF pour la mise en œuvre de l'activité avec d'autres partenaires. Il est important de mentionner ici que le projet a aussi pu mettre en place un système de collecte d'information de la protection de l'enfant au niveau communautaire. C'est pour cela que les outils de collecte ont été conçus, mis en place au niveau village et commune, acteurs formés à leurs remplissages. Cela a permis d'opérationnaliser le transfert des données de protection de l'enfant du niveau village au niveau cercle en passant par la commune

**1200 Résultat Immédiat :**

**Renforcement des mécanismes de coordination, de collaboration et de redevabilité entre les fournisseurs de services de protection des enfants.**

Les progrès accomplis à l'égard du renforcement des mécanismes formels et non formels de protection des enfants, notamment les filles, ont passé par le renforcement des mécanismes de collaboration et de coordination régulière avec la création des cadres de concertation aux niveaux des communes, cercles et régions. Le fonctionnement de ces cadres se résume par la participation accrue des femmes à 306 cadres au niveau des communes et 55 cadres niveau des cercles. 8,125 acteurs ont animé ces cadres (dont 3,437 femmes leaders) conduisant ainsi à l'élaboration de 3 documents de cartographie d'intervention des acteurs de protection, qui ont permis d'harmoniser les interventions tout en créant une synergie entre les acteurs.

Au moins 84% des prestataires de services se disent satisfaits de la coordination entre les différents acteurs (ont donné un score supérieur ou égal à 3 sur une échelle de 1 à 4). 216 (contre une cible de 200) membres du groupe de plaidoyer renforcé sur le plaidoyer local avec la participation accrue de 115 femmes, la dotation de 35 (contre une cible de 33) services (techniques et collectivités) en moyen logistique et informatique ; la réalisation de 208 (contre une cible de 160) campagnes de mobilisation communautaire sur les pratiques néfastes. Les groupes de plaidoyer ont renforcé les mécanismes de redevabilité en faveur des enfants, notamment des filles. Les activités de redevabilité en faveur des enfants mises en œuvre par le projet ont été renforcées par 60 (contre une cible de 60) missions de suivi des DRPFEEF. 1371 acteurs (630 femmes) des mécanismes formels et non formels formé sur les cadres législatifs locaux, nationaux, régional et international ont facilité l'organisation de 239 (contre une cible de 210) caravanes de sensibilisation sur ces cadres législatifs. 89 (contre une cible de 100) visites d'échange réalisées par les organes de coordination du projet et 100 (contre une cible de 100) tables rondes d'échange et de partage d'expériences ont été établis et cela a renforcé les communautés de pratiques facilitant ainsi le partage et la capitalisation des bonnes pratiques et les leçons apprises en faveur de la protection des enfants.

▪ **Écart, le cas échéant :**

89 (contre une cible de 100) visites d'échanges réalisés par les organes de coordination du projet : Cela s'explique par le report des missions lié à l'inaccessibilité de certaines localités pour des raisons sécuritaires. Aussi, la crise de la COVID-19 a restreint les rencontres dans les zones d'intervention à la suite des mesures barrières édictés par le gouvernement.



## **2100 Résultat Immédiat :**

### **Accroissement des compétences des organisations de protection à pouvoir prévenir et répondre aux problématiques de protection des enfants pendant et après les crises.**

Durant les cinq ans d'intervention du projet, le progrès accompli dans accroissement des compétences des organisations de protection des enfants pendant et après les crises se mesure par la formation de 1,218 (contre une cible to 1200) acteurs formels et non formels, dont 572 femmes, sur la prévention et la gestion des cas de VAEN. Ces formations ont permis aux bénéficiaires de maîtriser les mesures de prévention et gestion des cas. 523 acteurs de protection de l'enfant (dont 228 femmes), contre une cible de 200, formés sur le développement du plan de réponse d'urgence des communes ont soutenu 20 communes (contre une cible de 20) à disposer d'un plan d'urgence de réponse en matière de protection des enfants vulnérables, particulièrement les filles avec un plan de mise en œuvre détaillé et exécuté à hauteur de 90% à la fin du projet. 690 (dont 325 femmes) des membres des réseaux des coaches/volontaires formés (contre une cible de 600) ont facilité l'orientation et la prise en charge des enfants dans les différentes communautés.

#### ▪ **Écart, le cas échéant :**

L'écart à ce niveau se situe au pourcentage d'exécution des actions contenues dans les plans d'urgence communaux. Certaines activités étant du ressort des Communes, n'ont pu être réalisées pour faute de budget. Les responsables du projet ont reçu l'engagement des Collectivités quant à la poursuite de ces actions et leur planification dans les budgets futurs afin d'assurer la consolidation des acquis.

## **2200 Résultat Immédiat :**

### **Accroissement des compétences des décideurs, des leaders locaux et des communautés sur l'importance de la protection des enfants et les risques liés aux pratiques néfastes et à l'exploitation.**

Le progrès accompli en faveur de l'accroissement des compétences des décideurs locaux sur l'importance de la protection des enfants, particulièrement les filles, et les risques liés aux pratiques néfastes et à l'exploitation se résume par le renforcement de capacité de 1705 (dont 876 femmes) décideurs locaux sur la problématique et la lutte contre les pratiques néfastes et l'exploitation des enfants particulièrement les filles (contre une cible de 1700); facilitant ainsi la connaissance des lois. De nos jours, nous notons un progrès notoire sur la connaissance des lois de protection des enfants (17,8% à l'évaluation finale contre 0% à l'étude de base des adolescents, 26,3% évaluation finale contre 0% à l'étude de base des d'adultes et 64,3% à l'évaluation finale de praticiens contre 37,7% de praticiens à l'étude de base peuvent citer les lois de protection). 975 évènements de sensibilisations organisés (contre une cible de 600) ont touché 200 100 (dont 120 060 femmes) membres des communautés y compris les enfants particulièrement les filles (contre une cible de 200,000). Les différentes sensibilisations réalisées ont positivement renforcé une perception positive des parents sur l'élimination du mariage d'enfant et les MGF/E d'où le progrès sur l'incidence de ces pratiques. 720 (dont 299 femmes) enseignants formés (contre une cible de 600) sur la méthodologie du sport et du jeu et les ressources de protection a facilité la conduite d'activité régulière avec les enfants en toute sécurité. La maîtrise de la méthodologie d'apprentissage basé sur le jeu et centré sur l'enfant a établi une relation de confiance entre les enseignants et les apprenants rehaussant ainsi le taux de maintien scolaire.

**2300 Résultat Immédiat :****Accroissement des compétences des enfants (m/f) à s'auto-protéger et protéger les autres enfants, et influencer positivement les décisions de protection.**

Le progrès accompli pour l'accroissement des compétences des enfants à s'auto-protéger et protéger les autres enfants, et influencer positivement les décisions de protection se traduit par la participation des enfants aux activités hebdomadaires de sport et de jeu axées sur la protection et les droits des enfants particulièrement les filles. En effet 700 (contre une cible de 600) activités de sport et du jeu axées sur la protection et le droit des enfants ont touché 101 296 (46 146 femmes) membres de la communauté (contre une cible de 92,000) renforçant ainsi la capacité des enfants à s'auto protéger et protéger leurs pairs avec une large maîtrise des procédures de déclaration des cas. 56,6% de filles sont au courant des procédures de signalement contre 0% à l'étude de base et 85,9% connaissant les mesures d'auto protection. 2,000 enfants leaders dont 1200 filles (contre une cible de 1 600) des 200 clubs d'enfants fonctionnels présidés par les filles formées sur la vie associative et leur rôle et responsabilité a permis à 1,200 filles (contre une cible de 1000) de participer activement dans les prises de décision au sein des clubs. 61 membres de parlement des enfants dont 28 filles (contre une cible de 60) et 1,800 membres des clubs des enfants dont 1,008 filles (contre une cible de 1600) formés sur le plaidoyer a permis de rehausser leur niveau de connaissance sur le domaine des droits (88,7% des enfants contre 80% comme cible) de l'enfant et outiller pour influencer positivement les décisions de protection des enfants. 418 initiatives (contre une cible de 400) conduites par les enfants sous le leadership des filles en faveur de leur propre protection ont enregistré la participation de 82,549 (30,300 femmes) membres de la communauté (contre une cible de 48,000), ce qui a permis aux participants de connaître les procédures de déclaration des cas de maltraitance faites aux enfants dans leur communauté.

**3100 Résultat Immédiat :****Amélioration des milieux d'apprentissage positifs et l'accès à la santé des enfants affectés par la crise et ceux victimes des pratiques néfastes, particulièrement des filles.**

Le progrès cumulatif accompli en vue de l'amélioration des milieux d'apprentissage positifs et l'accès à la santé des enfants affectés par la crise et ceux victimes des pratiques néfastes, particulièrement des filles, s'évalue par 64 salles de classe réhabilitées (contre une cible de 99); 649 enseignants (325 femmes) formés sur l'apprentissage basé sur le jeu et centré sur l'enfant (contre une cible de 600) qui ont facilité l'accès et le maintien à l'école des enfants affectés par la crise et ceux victimes des pratiques néfastes, particulièrement les filles. 31,094 ménages urbains et ruraux sensibilisés (contre une cible de 21,843) sur les 14 (PFE) et 71 (31 femmes) agents de santé (contre une cible de 71) formés sur les procédures de prise en charge intégrée des enfants affectés par la crise et ceux victimes des pratiques néfastes, particulièrement des filles, ont facilité à ceux-ci l'accès aux soins de santé d'urgence. 38 des partenaires dont 22 femmes (contre une cible de 38) formés sur le suivi et l'évaluation des activités de protection des enfants ainsi que 208 (124 femmes) des partenaires (membres des CCPE) (contre une cible de 200) formés sur la mobilisation des ressources locales pour faire face aux urgences et aux vulnérabilités des enfants avec une forte participation des femmes ont renforcé les capacités institutionnelles des services sociaux de base et des organisations de la société civile partenaire sur la protection des enfants en période d'urgence.

**3200 Résultat Immédiat :**

## **Renforcement des structures locales pour la réhabilitation/réinsertion et l'orientation des enfants affectés par la crise et ceux victimes de pratiques néfastes, particulièrement des filles.**

Le progrès cumulatif à l'égard du renforcement des structures locales pour la réhabilitation/réinsertion et l'orientation des enfants affectés par la crise et ceux victimes de pratiques néfastes, particulièrement des filles, se mesure par la construction et équipement de 2/3 centres d'écoute communautaire avec une fréquentation hebdomadaire moyenne de 1003 (601 filles) enfants qui bénéficient des offres et services d'orientation, d'appui psychosocial et récréatif à travers le sport et le jeu (contre une cible 144). Aussi 9 (6 Femmes) animateurs des Centres d'Écoute Communautaires (contre une cible de 6) sont formés à la gestion des paquets d'activités offertes par ces structures. Ce renforcement de capacité de ces gestionnaires a permis de délivrer les services de référencement et d'orientation durable. 272 (163 Filles) jeunes (contre une cible de 240) retirés des sites d'orpaillages et formés dans les corps de métier avec une participation accrue des filles ainsi que 160 jeunes dont 112 filles (contre une cible de 160) soutenus dans l'entrepreneuriat jeune ont facilité leur retour et réinsertion socio-économique. Ce progrès est le fruit de l'engagement des CCPE, CVPA, coaches et les Tombolomans dans le retrait des enfants des sites d'orpaillages et carrières.

### **Écart, le cas échéant :**

A ce niveau, l'écart s'explique par le fait que 2/3 centres d'écoute communautaire ont été construits à Bandiagara et Kéniéba. Celui de Yanfolila n'a pas pu être construit par cause de contrainte budgétaire car les couts estimés au démarrage du projet n'étaient plus d'actualité compte tenue de l'évolution de la situation socio-politique et économique du pays. Le dépassement de cible sur la fréquentation des Centre d'Écoute Communautaire (CEC) s'explique par le bon fonctionnement du mécanisme de référencement et de l'engouement des enfants à la méthodologie aux services offerts (jeu, appui psychosocial, orientation etc.).

### **3300 Résultat Immédiat :**

#### **Accès accru des enfants à des environnements protecteurs, particulièrement pour les filles.**

Le progrès cumulatif réalisé en vue d'accroître l'accès des enfants à des environnements protecteurs, particulièrement pour les filles, a passé par le renforcement de 600 (360 F) volontaires communautaires (contre une cible de 600) sur les ressources de développement holistique des enfants, particulièrement les filles, et 69 (27 F) formateurs des formateurs (contre une cible de 51) formés sur les ressources de développement holistique des enfants rendant 594 (227F) volontaires communautaires actifs dans l'orientation des enfants vers les services de prise en charge (contre une cible de 580). 60 journées promotionnelles (contre une cible de 50) organisées avec une forte participation des filles, 24 espaces de jeu réhabilités (contre une cible de 23) ont facilité la conduite régulière du sport et du jeu axé sur le développement holistique des enfants dans les communes partenaires. 24 latrines inclusives et respectueuses de l'environnement (contre une cible de 24) construite et équipées a facilité la gestion des menstrues dans les espaces scolaires et les centres facilitant ainsi le maintien des filles à l'école.

### **3. Évaluation des changements apportés aux théories du changement, modèle logique et cadre de mesure du rendement initial et définitif**

Les 5 années de mise en œuvre du projet, il n'y pas eu de changement, ni de modification à la théorie du changement, au modèle logique et au cadre de mesure de rendement. La stratégie du projet a permis d'impliquer les écoles, les Collectivités, les services déconcentrés et centraux de l'Etat, les enfants, les parents et les autres acteurs de protection dans un programme axé sur l'amélioration de la protection, de la santé, de l'éducation et des opportunités pour les jeunes, en particulier les filles.

Les actions relatives aux droits de l'enfant et à la réduction du travail des enfants, en particulier dans les mines d'or traditionnel et carrières, les pratiques de mariage précoce et d'excision/VGB ainsi que les enfants exposés à la mendicité, étaient fortement ciblées par les activités. Les actions les plus importantes comprennent : les clubs d'enfants sous le leadership des filles, l'introduction de l'éducation aux droits de l'enfant dans les écoles et les communautés, la formation des coaches pour la conduite des activités ludiques et les journées de jeu sur les compétences de vie, l'appui aux enfants non scolarisés pour le retour à l'école et dans les corps de métiers, le renforcement du programme scolaire pour aider à maintenir les enfants à l'école et l'implication de partenaires locaux pour réaliser toutes ces actions/activités décrites.

En outre, un bon nombre des pratiques locales affectant les filles ont été abordées dans la théorie de changement et les activités du projet, notamment les mutilations génitales féminines et les mariages précoces. Les activités menées étaient logiquement liées à ces résultats. Également les services centraux et déconcentrés impliqués ont soutenu les stratégies de lutte contre ces pratiques néfastes (écoles, santé, Service Local de Promotion de la Femme, collectivités, etc.) La place des chefs religieux dans les structures sociales des communautés ciblées s'est avérée très essentielle pour influencer les valeurs sociales des membres des communautés. Leur rôle d'influenceur communautaire fut une opportunité, qui a considérablement amélioré la performance du projet en produisant le changement de comportement souhaité dans les communautés cibles.

Les conditions socio-économiques des familles et leurs rôles de décideurs dans le travail des enfants et dans la fréquentation scolaire ont été des facteurs critiques pour résoudre efficacement à la problématique de la mendicité et du travail des enfants dans les mines. Le renforcement de capacité des parents à assumer leurs responsabilités familiales vis-à-vis de leurs enfants a influencé positivement la baisse de l'incidence des pratiques néfastes.

Le projet Jam Suka est pertinent et incorpore des stratégies appropriées pour le changement. Il est souhaitable que les pratiques de Jam Suka soient maintenues et répliquées avec un accent particulier sur certains aspects comme la collaboration avec le gouvernement (local et central), gage de la réussite du système communautaire de protection de l'enfant.

*« Je ne suis pas surpris des résultats évoqués par l'évaluation. Nous avons apprécié l'approche de RTP car depuis la phase d'élaboration du projet, la DNPEF a été impliquée. Ils se sont alignés sur les documents officiels en partageant la vision de ces documents nationaux. Selon l'ex*

*directeur de la DNPEF, la DNPEF qualifie RTP d'ONG citoyenne. RTP a réussi à faire en sorte que la protection des enfants soit une affaire des communautés ce qui a facilité la mise en œuvre. Nous avons participé à l'élaboration du projet raison pour laquelle je ne suis pas surpris de ces résultats et demande un nouveau Jam Suka plus élargi au Mali ». M. SAMAKE, Chef de Division Enfant à la DNPEF*

En même temps, la mise en œuvre de ces stratégies comportait des risques importants. Ceux-ci sont associés à l'instabilité des organisations et des systèmes ciblés par Jam Suka. Les risques pour le projet se sont manifestés en 2020 : un coup d'État politique, une grève des enseignants et la pandémie COVID-19. L'environnement politique et social du Mali a, en effet, légèrement affecté la mise en œuvre du projet. Les hypothèses liées aux mouvements de population en raison de la violence des conflits armés et des troubles politiques et sociaux ont permis la flexibilité pour mettre en place des mesures d'atténuation pour une programmation appropriée. Cela a permis de répondre aux besoins immédiats des enfants déplacés interne.

Ainsi, le projet s'est poursuivi en tenant compte des problèmes associés aux organisations du secteur formel (santé, école, gouvernement local). La stratégie de Jam Suka à travailler avec les ONGs a été particulièrement adéquate et efficace. Cela a permis le renforcement de capacités des ONG partenaires sur le plan institutionnel, organisationnel et gestion financière. Au début du projet avant la contractualisation avec les ONG nationale partenaire que sont le Groupe de Recherche Action Droit de l'Enfant au Mali (GRADEM), le Collectif des Centres d'Ecoute Communautaire du Mali (COCECM) et Enda Mali ; il y a eu un diagnostic institutionnel et organisationnel. Les résultats de ce diagnostic ont fait l'objet de plan d'action qui a été mis en œuvre pour le renforcement de capacité de ces trois partenaires. Aujourd'hui elles se sentent plus aptes à répondre non seulement aux exigences et procédures du bailleurs mais aussi mieux faire face aux défis de protection des enfants en termes de prévention et gestion de cas.

À l'avenir, une évaluation profonde des risques des hypothèses liées aux instabilités de l'environnement sociopolitique mais aussi des partenaires associés aux organisations du secteur formel (santé, école, gouvernement local) sera nécessaire. Cette prévision octroiera une flexibilité de l'intervention lorsque ces instabilités se manifestent et on peut surveiller les risques et être prêts à modifier la stratégie pour mieux les atténuer.

#### **4. Portée :**

Les données cumulées des cinq années montrent que les activités de Jam Suka ont influencé positivement la grande majorité de résultats immédiats et intermédiaires pour améliorer la protection et le bien-être des enfants dans les trois régions partenaires du projet. Tous les résultats du pilier 1 ont été atteints avec succès hormis l'indicateur sur l'opérationnalisation du SIPRE. Jam Suka a renforcé le système de protection et de coordination au niveau local. Cependant, une alternative de collecte et de remontée des données a été mise en place avec les partenaires pour soutenir l'efficacité du système. L'amélioration de l'accès des enfants aux mécanismes de protection est effective grâce aux formations et sensibilisations relatives aux questions et aux services de protection de l'enfance. Avec l'appui du projet, les 20 Communes partenaires ont élaboré et mis en œuvre leur PDSEC qui comprennent des plans d'action

relatifs à la protection de l'enfance, en particulier des filles. L'évaluation de ces plans ont fait ressortir une harmonisation de stratégie de protection des enfants dans les communes partenaires avec une forte implication des enfants, parents et praticiens. En ce qui concerne l'accroissement des capacités des communautés à protéger les enfants contre les pratiques néfastes, il est à noter que 69.8% des enfants estiment que les filles sont protégées dans leur communauté, ce qui est au-delà de la valeur cible de 60% visé. En plus pourcentage des cas de mariage précoce chez les filles à nettement régressé de 48.9% à 35.4%. Cependant la majorité des enfants et des chefs de ménage rapportent la persistance des mutilations génitales féminines, une pratique traditionnelle néfaste encrée dans leurs communautés. Jam Suka a contribué grandement à l'accès aux services sociaux de base, à l'amélioration du système de rapportage de la maltraitance et à l'accélération du traitement des cas, avec la mise en place du système de référencement et en signant des accords tripartites (RTP, Centres de Santé de Référence et Conseils de cercles) pour la gestion et la prise en charge des cas. 70.8% contre 20% (étude de base) des filles déclarent avoir accès au service de prise en charge communautaire. Toutes les communes d'intervention (100%) disposent d'un mécanisme de prise en charge. En ce qui concerne les soins, 90% des jeunes ayant bénéficié des soins sont satisfaits de la qualité des soins reçus. L'accès des filles aux latrines constituait un enjeu dans les zones d'intervention du projet et particulièrement à Yanfolila, avec la réhabilitation de 24 latrines, les filles ont maintenant accès à des latrines équipées pour la gestion des menstrues et cela a considérablement diminué le taux d'absentéisme et d'abandon scolaire des filles. La construction et l'équipement de deux centres d'écoute communautaire a rehaussé la capacité d'accueil, d'orientation et de prise en charge des enfants séparés non accompagnés et des enfants souffrant d'autres formes de vulnérabilité.

Pour garantir la pérennité des acquis de ce projet il a fallu d'abord que toutes les activités du projet soient insérées dans les PDSEC des communes d'intervention comme étant des priorités de développement local. Cette stratégie garantit la continuité de certaines actions importantes même après le retrait du projet car elles sont dans la planification communale. Tous les autres documents de planification tels que la convention intercommunale et le plan d'urgence communal sont faits sur la base de planification dépassant la durée du projet et constituent des outils de travail pour les Collectivités, les Services Techniques et d'autres ONGs. La pérennité va être aussi assurée par certains organes qui sont mis en place, tels que les réseaux des coaches volontaires, les CCPE et les CVPA. Les réseaux coaches assurent la tenue des activités de sensibilisation de masse, l'encadrement des clubs d'enfants, la tenue des activités de jeu. A cet effet, ils sont composés à moitié par des enseignants (femmes et hommes) des écoles des villages d'intervention qui sont dans leur rôle régalién d'encadrement et de protection des enfants. Même si le projet se retire, les enseignants (femmes et hommes) coaches des réseaux qui ont été outillés avec tous les supports d'animation, vont continuer à assurer la protection des enfants. Les outils mis à leur disposition par le projet promeuvent les environnements d'apprentissage positifs et facilitent leur travail. En ce qui concerne le fonctionnement pérenne des mécanismes de veille, il sera assuré avec le leadership des Directeurs d'écoles qui en sont membres et qui assurent la gestion administrative (tenue de réunion régulière, tenue de PV de réunions). Les mécanismes de veille sont durable grâce aussi aux stratégies de suivi mis en place par le projet à travers le SLPFEF et les Secrétaires Généraux des collectivités. Le SLPFEF trouve en la création des mécanismes de veille par le projet, une opportunité de vulgarisation de la Politique Nationale de protection et aussi de suivi rapproché auprès des populations locales. Les Secrétaires Généraux des

communes sont des fonctionnaires des collectivités et sont chargés de l'encadrement technique des mécanismes que sont les CVPA et les CCPE.

Les cadres de concertation ont été mis en place par des Décisions Préfectorales, ce qui leur confère un caractère juridique. Aussi, la stratégie de la tenue des réunions de façon tournante est une garantie pour la pérennisation des cadres de concertation. Chaque trimestre, la réunion est tenue dans les locaux d'une structure partenaire qui en assure la gestion et l'établissement des rapports et PV.

## **5. Leçons apprises et mesures prises, recommandations et prochaines étapes**

Les 5 années du projet furent marquées par des temps forts mais aussi des points à améliorer que nous avons documentés comme leçons apprises et recommandations. Nous citons essentiellement :

- Le nombre de jeunes planifiés pour la formation socio-professionnelle sur le projet est insignifiant par rapport au nombre de jeunes retirés des sites d'orpaillage. Or, la gestion des jeunes retirés des sites d'orpaillage traditionnel et ayant dépassé l'âge d'aller à l'école est un problème crucial pour les communautés. Comme alternative, les collectivités ont décidé d'insérer la préoccupation dans les conventions intercommunales ainsi que dans les plans de développement communautaire.
- L'implication des communes dans le suivi des CVPA pour leur bon fonctionnement est un aspect fondamental du projet car il permet de pérenniser les dits comités et encourager un engagement fort en faveur de la protection des enfants (Engagement pris à Kendié/Bandiagara pour interdire le mariage d'enfants par le Maire et l'Imam).
- L'alignement du projet aux politiques et priorités Nationales (PNPPE & PRODAFFE I) est gage d'adhésion des services étatiques, collectivités à accompagner le projet.
- Le leadership des structures communautaires de protection (CVPA, CCPE, clubs d'enfants, les réseaux coaches, les groupes de plaidoyer) assuré par les femmes et les filles, est une stratégie efficace pour l'engagement des communautés en faveur de l'autonomisation de la femme.
- Le renforcement des capacités des clubs d'enfants permet d'assurer l'effectivité de la participation des enfants et leur appropriation des objectifs du projet-Les chefs religieux et traditionnels sont des personnes ressources très influentes et essentielles pour changer les normes sociales qui perpétuent les pratiques néfastes y compris l'inégalité entre les sexes.
- Les jeunes leaders peuvent mieux impacter la protection des enfants à travers le plaidoyer et la sensibilisation.
- Les troubles socio-politiques y compris les grèves répétitives des enseignants sont des facteurs de risque à garder à l'esprit lors de la planification des futurs programmes.
- L'insertion socio-professionnelle est l'une des meilleures options de retrait des jeunes filles des sites d'orpaillage. Les activités de promotion de la participation des enfants ont été particulièrement efficaces pour atteindre et recruter les filles. Les journées de jeux et de sports ont été mentionnées comme un moyen de formation, de sensibilisation et de mobilisation communautaire. Les femmes et les filles sont désormais reconnues comme des acteurs clés de la mobilisation communautaire dans les zones bénéficiaires de Jam Suka.

- Le travail des enfants dans les communautés est dû à la pauvreté et au manque de possibilités économiques. Le travail des enfants ne peut pas résoudre le problème de la pauvreté au sein des familles. En effet les enfants constituent une main-d'œuvre bon marché pour les exploitants miniers artisanaux. L'application de politiques qui réglementent l'emploi des enfants dans les mines peut décourager les acteurs miniers artisanaux en rendant le travail des enfants coûteux grâce à des sanctions. Cette mesure ne peut être efficace que si la communauté cible a d'autres solutions de rechange comme la formation professionnelle, en particulier ceux qui ne sont pas scolarisés ou déscolarisés.

En ce qui concerne les perspectives du projet, après 5 années de mise en œuvre, les bénéficiaires très satisfaits des acquis du projet qu'ils et ont su s'en approprier, les objectifs au point de soutenir la poursuite des activités du projet. En effet, car les thématiques répondent aux préoccupations réelles des communautés.

Le travail des enfants, la mendicité des enfants, le mariage des enfants et les Mutilations Génitales Féminines sont toujours des réalités malgré les progrès réalisés par le projet. Le changement de l'environnement socio-politique a favorisé le développement de nouveaux risques pour les enfants dont la nécessité de poursuivre les efforts en défendant d'autres thématiques comme les Activités Génératrices de Revenus pour les femmes en vue de garantir la scolarisation des enfants surtout des filles, car l'école est le meilleur environnement protecteur pour les enfants. Aussi renforcer le système de justice juvénile par le plaidoyer et le renforcement de capacités des acteurs en faveur d'une justice plus renforcée pour les mineurs.

## **6. Extrants :**

### **1100 - Renforcement des mécanismes formels et non formels de protection des enfants, particulièrement des filles**

**Extrant 1111 : Les capacités des acteurs et services locaux de la protection des enfants sont renforcées en vue d'une utilisation efficace du Système d'Information sur la Protection de l'Enfant (SIPRE).**

-

#### **Niveau de Progrès : Partiellement accompli**

- 0/100 acteurs/trices membres de services techniques locaux/Collectivités en charge de la protection sont formés (m/f,)
- 45/39 services techniques locaux/Collectivités en charge de la protection sont dotés en matériels SIPRE (ordinateurs, imprimantes et armoires métalliques)

#### **Explication de la variance :**

L'écart est dû au non réalisation du SIPRE. Malgré la contribution du projet pour la conception et le fonctionnement du système, il n'a pas pu être opérationnalisé. Le leadership de son processus de mise en place étant assuré par l'Etat à travers la DNPEF de concert avec l'UNICEF,



le SIPRE n'a pas pu voir le jour à cause des instabilités politiques occasionnant des changements récurrents au sein du Ministère en charge. Les matériels ont servi à l'implication efficace des acteurs à la mise en œuvre du projet, à travers les missions de suivi et la remontée des données et ils serviront aux activités de pérennisation des acquis du projet.

**Extrant 1112 : Soutenir les initiatives locales non formelles de protection des enfants, notamment des filles, contre les pratiques néfastes et l'exploitation.**

**Niveau de Progrès : Accompli**

- 200/195 CVPA fonctionnels avec la participation accrue des femmes sont créés et renforcés
- 20/20 comités communaux de protection fonctionnels avec la participation accrue des femmes sont créés et renforcés

Les groupes CVPA sont engagés activement dans la prévention du travail des enfants sur les sites d'orpaillage traditionnels et aussi la lutte contre toutes les autres problématiques abordées par le projet. Chaque CVPA a son plan d'action qu'il met en œuvre de concert avec les acteurs et décideurs locaux. L'objectif tant recherché qui est la pérennisation de ces comités, sera assuré à travers le suivi régulier des Secrétaires Généraux des Mairies. Les CVPA, sous l'impulsion des mairies, tiennent aujourd'hui les réunions régulièrement au niveau des villages d'intervention.

**Extrant 1113 : Faciliter le développement et le partage de pratiques intercommunales en matière de protection de l'enfant, notamment des filles.**

**Niveau de Progrès : Accompli**

- 108/100 rencontres intercommunales sont organisées facilitant ainsi le développement et le partage de pratiques intercommunales en matière de protection de l'enfant, notamment des filles.

Les dernières évaluations des plans d'actions des conventions intercommunales de protection de l'enfant ont révélé des avancées significatives. Chaque commune est dans la dynamique de mise en œuvre des activités des conventions. Comme acte essentiel posé par les communes, on note la réhabilitation de 20 salles de classes, la construction et l'équipement de 53 salles de classes et l'établissement de 742 jugements supplétifs sur fonds propres des communes. Rappelons qu'en signant ces conventions, fruit d'un long processus de consultation du niveau local et cercle, les maires se sont engagés à trouver une solution intercommunale aux thématiques du projet à travers un plan de réponse locale.

**Extrant 1114 : Supporter les autorités locales/communales à intégrer la protection de l'enfant dans les PDSEC.**

**Niveau de Progrès : Accompli**

- 383/220 conseillers/ conseillères communaux sont formés sur la protection de l'enfant (123 F)
- 20/17 communes disposent d'un fonds social pour la prise en charge des cas

Le renforcement des capacités des élus communaux a créé un déclic en faveur de la protection des enfants favorisant ainsi l'intégration des activités de protection dans les PDSEC. Grâce au lobbying des groupes de plaidoyer, les collectivités se sont engagées à pérenniser cette pratique pour assurer la prise en charge des enfants vulnérables à travers la création de lignes budgétaires (fonds social). Le dépassement du nombre de conseillers formés, s'explique par le renouvellement des bureaux communaux en pleine mise en œuvre du projet.

**Extrant 1211 : Renforcer ou créer des mécanismes de collaborations et de coordination régulières à l'échelle communale, locale/cercle, régionale et nationale**

**Niveau de Progrès : Accompli**

- 306/300 cadres de concertations communales fonctionnelles avec la participation accrue des femmes sont créés et soutenus
- 55/40 cadres de concertations Cercle fonctionnels avec la participation accrue des femmes sont créés et soutenus.
- 8125 /6120 participant/tes aux cadres de concertation niveau commune et cercle (3437F)
- 3/3 documents de cartographie des intervenants de la protection des enfants niveau cercle sont élaborés

Les rencontres trimestrielles au niveau des cercles et communes ont permis aux partenaires de la protection de l'enfant de mieux se connaître et, spécifiquement aux ONG d'intégrer des différents cadres dans leur approche d'intervention pour mieux coordonner les interventions sur le terrain et de consolider une synergie d'action entre partenaires.

**Extrant 1212 : Des mécanismes de collaborations et coordination régulières sont renforcés ou créés à l'échelle communale, locale, régionale et nationale.**

**Niveau de Progrès : Accompli**

- 216/200 membres de groupes de plaidoyers (115 F) sont formés sur le plaidoyer local avec la participation accrue des femmes.
- 35/33 Services (techniques et collectivités) sont dotés en moyens logistiques (motos).
- 208/160 campagnes de mobilisation communautaire sont organisées par les groupes de plaidoyer sur les pratiques néfastes.

Au cours des campagnes des messages sur la protection et le droit des enfants ont été fortement diffusés par les coaches, les groupes de plaidoyer, les clubs d'enfants et les membres des CVPA et le Comité Communal de Protection de l'Enfant (CCPE) avec l'appui et l'assistance technique de RTP. Les messages ont essentiellement porté sur les conséquences de la pratique de l'excision, le mariage d'enfants, le travail des enfants dans les sites d'orpillage traditionnel et la mendicité des enfants. Ces actions ont contribué à renforcer le mécanisme de redevabilité des acteurs en faveur de la protection des enfants.

**Extrant 1213 : Les acteurs formels et non formels sont formés sur les cadres législatifs locaux, nationaux, de la région Afrique, et internationaux de protection des enfants, notamment des filles.**

**Niveau de progrès : accompli**

- 239/210 caravanes de sensibilisations sur les cadres législatifs locaux, nationaux, de la région Afrique, et internationaux sont organisées
- 1,371/1,200 acteurs de mécanismes de protection formels et non formels sur les cadres législatifs locaux, nationaux, de la région Afrique, et internationaux (désagrégée par thématique et 630 F) avec la participation accrue des femmes sont formés.

Les caravaniers ont saisi le temps des visites pour interpeler les autorités politiques, administratives et coutumières sur leur responsabilité dans le combat pour l'abandon des MGF/E, le travail des enfants dans les sites d'orpaillage, le mariage d'enfant, la mendicité. A la suite de ces messages, les Présidents des CVPA ont pris l'engagement d'être des sentinelles pour prévenir les pratiques néfastes au sein de leurs communautés respectives avec un accent particulier sur la protection et la promotion des droits des filles. Grâce à la formation sur les différents textes, les acteurs maîtrisent les engagements juridiques de l'Etat en faveur de la protection.

**Extrant 1214 : Des communautés de pratiques sont établies ou renforcées pour capitaliser et partager les bonnes pratiques et les leçons apprises.**

**Niveau de Progrès : Partiellement accompli**

- 89/100 visites d'échanges sont réalisées par les organes de coordination du projet, par le CTC, CTN et le CNSC
- 100/100 tables rondes d'échanges et partages sont organisées sur les bonnes pratiques

**Explication de la variance :**

89/100 visite d'échanges réalisés par les organes de coordination du projet. Cela s'explique par le report des missions lié à l'inaccessibilité de certaines localités pour des raisons sécuritaires (Bandiagara). Aussi, la crise de la COVID-19 a restreint les rencontres dans les zones d'intervention.

Ces visites ont permis aux partenaires de mieux apprécier les résultats sur le terrain en échangeant avec les bénéficiaires directs. Les tables rondes ont été l'occasion pour les parties prenantes de partager leurs expériences et de partager les meilleures pratiques en matière de protection de l'enfant. Cela a permis d'harmoniser l'intervention au niveau des différentes communautés et aussi de confirmer l'alignement du projet aux politiques nationales en matière de protection et promotion des droits de l'enfant.

**Extrant 2111 : Les acteurs/trices clés sont formés sur la protection des enfants, particulièrement des filles, en période crises et post crises.**

**Niveau de Progrès : Accompli**

- 1218/1200 acteurs/trices des mécanismes formels et non formels sur la prévention et gestion de cas (désagrégés en acteurs formels, en acteurs non formels et 572 F)

Les différentes formations organisées ont permis d'accroître les compétences des acteurs de la protection sur les mesures de prévention et de réponse aux problématiques de protection de l'enfant en période de crise et post crise.

**Extrant 2112 : Soutenir le développement de plans de réponses d'urgence des communes en matière de protection des enfants vulnérables, particulièrement des filles.**

**Niveau de Progrès : Accompli**

- 20/20 communes ont des plans d'urgence de réponses en matière de protection des enfants vulnérables, particulièrement des filles.
- 523/200 acteurs/trices sont formés sur Le développement de plans de réponses d'urgence des communes (228F).

L'évaluation des plans a permis de réorienter et d'adapter les plans conformément aux besoins actuels en matière de protection des enfants. Les comités de protection de l'enfant ont élaboré des stratégies pour faire face aux inondations et à la sécurité des personnes, spécifiquement des enfants. Le renforcement de capacités des acteurs a suscité l'engagement de ceux-ci autour des questions de protection de l'enfant incitant toutes les communes à développer les plans d'urgence pour contrer la vulnérabilité des enfants particulièrement les filles. Les élections communales organisées au cours de la mise en œuvre a engendré le changement des bureaux communaux qui furent aussi formés. En plus de certains anciens membres les nouveaux élus ont aussi bénéficié des renforcements de capacité.

**Extrant 2113 : La mise en place ou le renforcement de réseaux communaux de coaches (Volontaires communautaires) et sympathisants pour la protection des enfants, particulièrement des filles, est facilitée.**

**Niveau de Progrès : Accompli**

- 20/20 réseaux communaux fonctionnels de volontaires sont créés avec la participation accrue des femmes
- 690/600 membres de réseaux de Volontaires communautaires sont formés (325F) sur la protection des enfants

La mise en place et le fonctionnement des réseaux de coaches communautaires est une stratégie de pérennisation des acquis du projet auprès des enfants dans le cadre de la prise en charge, de l'orientation et de l'encadrement qui concourent au développement holistique des enfants bénéficiaires. La formation des coaches en protection, en apprentissage basé sur le jeu et centré sur l'enfant, a permis d'établir une relation de confiance entre les enfants et les détenteurs d'obligations. Le leadership confié aux femmes dans l'animation des réseaux a permis de démystifier les activités de sport et de jeu inclusif au sein des communautés provoquant la participation accrue des filles dans la conduite des activités ludiques.

**Extrant 2211 : Les décideurs, leaders locaux, y compris ceux des enfants et des femmes, sont formés sur la problématique et la lutte contre les pratiques néfastes et l'exploitation des enfants, particulièrement des filles.**

**Niveau de Progrès : Accompli**

- 1,705/1,700 décideurs, leaders locaux (876F) sont formés sur la problématique et la lutte contre les pratiques néfastes et l'exploitation des enfants, particulièrement des filles.

La maîtrise des problématiques de protection par les acteurs a agi en faveur de la régression du taux des pratiques néfastes dans les communautés. Avec un niveau de connaissance 43.9% (48.8% F) contre 17% à l'étude de base.

**Extrant 2212 : Les membres des communautés y compris les enfants eux-mêmes et leurs familles sont sensibilisés sur les pratiques néfastes dont la mendicité des enfants, particulièrement des filles.**

**Niveau de Progrès : Accompli**

- 975/600 évènements (ventilés par type d'évènements) de sensibilisations sont organisés (ventilées par type d'évènement)
- 200 100/200 000 (120 060 F) membres des communautés y compris les enfants particulièrement les femmes/filles

Ces évènements ont permis aux membres des communautés y compris les enfants à mieux connaître les pratiques néfastes et facilitant ainsi le développement des mesures de prévention pour la promotion des droits enfants particulièrement ceux des filles. Vu l'engouement de la communauté et des acteurs autour des questions de protection les séances de sensibilisation ont souvent été organisés sur leurs initiatives ce qui explique le dépassement.

**Extrant 2213 : Des enseignants, hommes et femmes, sont formés sur la méthodologie du sport et du jeu et sur les ressources en protection et droits des enfants particulièrement des filles.**

**Niveau de Progrès : Accompli**

- 720/600 enseignants sont formés (299F) sur la méthodologie du sport et du jeu et les ressources de protection des enfants particulièrement les filles.

Les enseignants appliquent les connaissances acquises à travers les jeux de protection, l'apprentissage basé sur le jeu et surtout l'application de la discipline positive dans l'enseignement. Les autorités scolaires estiment qu'à travers l'intégration du jeu et du sport à l'école, les enfants sont beaucoup plus intéressés aux études et à la fréquentation de l'école. Tout cela couronné par la création d'un environnement d'apprentissage attrayant et positif.

**Extrant 2311 : Les enfants participent aux activités hebdomadaires de sport et de jeu, organisées par les volontaires communautaires, axées sur la protection et les droits des enfants, particulièrement des filles.**

**Niveau de Progrès : Accompli**

- 700/600 activités de sport et de jeu axées sur la protection et les droits des enfants, avec une forte participation des filles,
- 101 296/92 000 membres de la communauté ont participé aux activités hebdomadaires de sport et de jeu axées sur la protection et les droits des enfants (46 146F)

La participation des enfants et des membres des communautés aux activités hebdomadaires de sport et de jeu est devenue une pratique ancrée dans les communautés en faveur de la protection des enfants. Ces jeux assurent le développement holistique et cognitif des enfants ainsi que l'appui psychosocial dont ils ont besoin.

**Extrant 2312 : Les clubs d'enfants de protection y compris les regroupements de pairs éducateurs/trices sont créés ou dynamisés.**

**Niveau de Progrès : Accompli**

- 2000/1600 enfants (1200 Filles) leaders des clubs à la vie associative y compris sur les rôles et responsabilités
- 200/200 clubs d'enfants fonctionnels sont créés avec une forte participation des filles (120 Filles)
- 1200/1000 de filles membres participent aux prises de décision dans les clubs d'enfants

Les clubs d'enfants présidés par les filles ont permis aux enfants de révéler leur plein potentiel sur les questions liés à leur propre protection et celle de leurs pairs. Des initiatives mûries et conduites par les clubs ont permis de lancer de véritables campagnes de plaidoyer en faveur de la protection des enfants particulièrement auprès des autorités communales et locales.

**Extrant 2313 : Les bureaux locaux et nationaux du parlement des enfants, les membres des clubs d'enfants et des pairs éducateurs sont formés dans les domaines du plaidoyer et du leadership sur la protection des enfants et l'égalité entre les sexes.**

**Niveau de Progrès : Accompli**

- 61/60 membres du parlement des enfants sur le plaidoyer (28 Filles) avec la forte participation des filles.
- 1800/1600 membres des clubs d'enfants sont formés sur le plaidoyer (1008 Filles)

L'implication des clubs d'enfants et du parlement s'illustre également à travers ces mots du Rapporteur du Parlement Local des Enfants de Bandiagara :

*« Nous sommes aujourd'hui en train de jouer pleinement notre rôle dans notre propre protection et celle de nos pairs à travers cette formation sur les cadres législatifs de protection de l'enfant et le plaidoyer. Grâce à RTP, nous pouvons organiser en présence des services techniques et des autres enfants des séances de restitution ».*

**Extrant 2314 : La mise en œuvre des initiatives menées par les enfants et particulièrement les filles en faveur de la protection des enfants sont soutenues.**

**Niveau de Progrès : Accompli**

- 418/400 initiatives conduites sont par les enfants (clubs d'enfants) sous le leadership des filles en faveur de leur propre protection (désagrégées par types d'initiatives).

- 82 549/48 000 membres de la communauté ont participé aux initiatives conduites par les enfants (clubs d'enfants) sous le leadership des filles en faveur de leur propre protection (30 300F).

La participation active des enfants aux activités du projet a rehaussé leurs compétences à s'auto-protéger et à protéger leurs pairs grâce à la conduite influençant positivement les décisions de protection dans les communautés.

**Extrant 3111 : L'accès à l'éducation pour les enfants affectés par la crise et ceux victimes de pratiques néfastes, particulièrement des filles, est facilité.**

**Niveau de Progrès : Partiellement accompli**

- 64/99 salles de classes sont réhabilitées ;
- 649/600 enseignants (325F) sont formés sur l'apprentissage centré sur l'enfant et basé sur le jeu.

Les réhabilitations ont permis de rendre les classes plus sécurisées et propices à l'apprentissage. Elles ont aussi permis à un plus grand nombre d'enfants non scolarisés et déscolarisés d'avoir accès à l'école.

**Explication de la variance :**

L'écart se situe au niveau des classes réhabilitées qui ont été complétées par la mise en œuvre des conventions intercommunales en matière de protection des enfants des communes partenaires. Du coup, le montant a été réaffecté à la construction et à l'équipement des CEC dont le coût était sous-évalué au départ.

**Extrant 3112 : L'accès aux soins de santé d'urgence pour les enfants affectés par la crise et ceux victimes de pratiques néfastes, particulièrement des filles, est facilité.**

**Niveau de Progrès : Accompli**

- 31 094/21843 ménages (urbain et rural) sont sensibilisés sur les 14 PFE (en mettant l'accent sur l'enregistrement des naissances).
- 71/71 (31F) agents de santé sont formés sur les procédures de prise en charge intégrée des enfants affectés par la crise et ceux victimes de pratiques néfastes, particulièrement des filles.

Grâce aux sensibilisations faites au niveau des ménages sur les 14 PFE, nous constatons un changement positif en faveur des mesures élémentaires et familiales de protection.

**Extrant 3113 : Les capacités institutionnelles des services sociaux de base et des organisations de la société civile partenaires sur la protection des enfants en période d'urgence.**

**Niveau de Progrès : Accompli**

- 38 /38 (22F) partenaires sont formés sur le suivi, évaluation des activités de protection de l'enfant.
- 208/200 (124F) partenaires (membres CCPE) sont Formés sur la mobilisation des ressources locales pour faire face aux urgences et aux vulnérabilités des enfants avec une forte participation des femmes.

Ces renforcements de capacités ont facilité le suivi et la remontée des données rehaussant ainsi la capacité institutionnelle des services sociaux de base et la société civile. Ils ont également permis aux agents des services techniques locaux d'avoir des chiffres cohérents dans le domaine de la protection.

**Extrant 3211 : L'offre des services d'appui psycho social et récréatifs par le sport et le jeu est supportée par les centres d'écoute communautaire aux enfants affectés par la crise et ceux victimes de pratiques néfastes, particulièrement les filles.**

**Niveau de progrès : Accompli**

- 1003/144 (60%F) moyenne d'enfants (601 F) fréquentent hebdomadairement les CEC avec une forte participation des filles.

L'accueil et l'orientation dans les centres ont favorisé la participation active aux jeux hebdomadaires.

**Extrant 3212 : Les capacités des centres d'écoute communautaires qui délivrent des services de référence et d'orientation durables sont renforcées.**

**Niveau de progrès : Partiellement accompli**

- 2/3 Centres d'Ecoute Communautaire sont construits et équipés.
- 9/6 (50%F) animateurs des CEC sont formés à la gestion du paquet d'activités offertes (6F)

**Explication de la variance :**

L'écart est dû à la sous-estimation du coût de construction/équipement des CEC lors de la planification budgétaire. Les collectivités ont été sollicitées pour la prise charge du 3<sup>ème</sup> CEC dans les budgets futurs.

**Extrant 3213 : Des mesures de retour et de réinsertion sociale et économique des enfants affectés par la crise et ceux victimes de pratiques néfastes, particulièrement des filles sont offertes par les centres.**

**Niveau de progrès : accompli**

- 272/240 (60%F) jeunes sont formés dans les corps de métiers (163F) avec une participation accrue des filles.
- 160/160 (70%F) jeunes sont formés dans les corps de métier et soutenus dans l'entrepreneuriat jeune en mettant un accent sur l'entrepreneuriat féminin (112F).

**Extrant 3311 : Des coaches, hommes et femmes, sont formés sur la méthodologie du sport et du jeu (les ressources de développement holistique) des enfants, particulièrement des filles.**

**Niveau de progrès : Accompli**

- 600/600 volontaires communautaires, (360F) sont formés sur les ressources de développement holistique des enfants, particulièrement des filles.
- 69/51(27F) formateurs sont formés sur les ressources de développement holistique des enfants, particulièrement des filles.
- 594/580(227F) volontaires communautaires sont actifs.



Grâce à la formation des formateurs, chaque zone d'intervention dispose d'un pool de formateurs capables d'encadrer les enseignants, les coaches communautaires et les acteurs sur la protection, le genre, le sport, le jeu et le développement holistique des enfants particulièrement les filles.

**Extrant 3312 : Les enfants participent dans des activités régulières de sport et de jeu axées sur le développement holistique des enfants.**

**Niveau de progrès : accompli**

- 60/50 journées promotionnelles de l'enfant avec une forte participation des filles ont été organisées.

**Extrant 3313 : Des espaces de jeux protecteurs et amis des enfants, particulièrement des filles sont construites et/ou réhabilités.**

**Niveau de progrès : Accompli**

- 24/23 espaces de jeux sont réhabilités

**Extrant 3314 : Des latrines inclusives et amies des enfants sont construites et/ou réhabilitées dans les centres fréquentés par les enfants vulnérables, particulièrement des filles.**

**Niveau de progrès : Accompli**

- 24/24 latrines inclusives et respectueuses de l'environnement sont construites et équipées.
- 24/14 latrines sont équipées pour la gestion des menstrues des filles.

Le CNSC (AMC, Ministère, Parlement des enfants, DNPEF et RTP)



## **7. Gouvernance du projet :**

Pour une meilleure gouvernance du projet Jam Suka, il a été mis en place, sous le leadership de RTP Mali, trois (3) comités techniques structurés comme suit :

**Comité Technique du Cercle (CTC) :** Au niveau local, un comité technique composé des Préfets, des Sous-Préfets, du représentant de la Direction Régionale de la Promotion de la Femme, de l'enfant et de la Famille (chef du service local de la Promotion de la Femme, de l'enfant et de la Famille), du Conseil de cercle, de RTP Mali bureau local, du représentant du Parlement régional des Enfants, du représentant de l'ONG de mise en œuvre et des maires des communes d'interventions. Le comité est présidé par le Préfet conformément aux recommandations du MPFEF. Les comités de cercle se réunissent au moins une fois par trimestre. Son mandat est de coordonner la mise en œuvre du Projet au niveau régional/local. Il s'agit de l'instance de coordination des opérations au niveau des trois cercles et de l'équipe du Projet et organise la revue semestrielle cercle. Les comités de Cercle proposent les orientations et adaptations des stratégies du projet en fonction des réalités de chaque zone, participent à la rédaction des Plans de Travail Annuel (PTA) et des rapports d'avancement, et s'assurent que les activités des PTA s'inscrivent dans les orientations et politiques nationales et régionales en matière de protection des enfants. Ils sont un lieu d'échanges entre les partenaires et bénéficiaires. Enfin, leur rôle est aussi de contribuer aux supervisions, bilans et analyses des interventions et de préparer les séances du Comité Technique National.

**Comité Technique National (CTN):** Au niveau national, un comité technique composé des représentants de la DNPEF, du Centre National de Documentation et d'Information sur la Femme et l'Enfant(CNDIFE), de RTP Mali, du Parlement National des Enfants (PNE), des DRPFEEF (ou leurs représentants au niveau Cercle), des Préfets concernés, des Présidents des Conseils de cercles et des ONG partenaires de mise en œuvre des trois zones d'intervention. Sur invitation du Comité, des observateurs, parmi les partenaires et l'équipe du Projet, peuvent assister au comité. Le Comité Technique National est l'instance d'orientation du Projet et permet d'échanger sur l'état d'avancement ; d'apprécier les résultats atteints ; de suggérer des modifications aux orientations et stratégies ; mais surtout d'analyser et de donner un avis technique sur les PTA, les rapports d'avancement, le Plan de mise en œuvre ou autres documents fondamentaux du projet. Le Comité se réunit deux fois par an et organise les revues annuelles. Il est co-présidé par RTP et la DNPEF.

**Comité National de Suivi Conjoint (CNSC) :** Au niveau national, un Comité National de Suivi Conjoint qui est composé des représentants du MPFEF, de la DNPEF, du PNE, de RTP Mali et AMC. Le comité est co-présidé par le Secrétaire Général du MPFEF ou son représentant et le représentant de l'AMC et se réunit une fois par an. Ce comité a pour mandat de : approuver le Plan de Mise en Œuvre , les PTA, des bilans, des rapports et des engagements ; et valider toute modification des orientations et des stratégies d'intervention du Projet. Un suivi annuel de l'évolution du Projet est aussi assuré conjointement par les deux partenaires (le Mali et le Canada), notamment le suivi des recommandations proposées par le Comité technique et, l'analyse des principaux facteurs de risques. Sur invitation du Comité, des observateurs, parmi les partenaires et l'équipe du Projet, peuvent y assister. La convocation des réunions du Comité est décidée de commun accord entre AMC et le MPFEF. Dans le cadre du renforcement du mécanisme communautaire de protection de l'enfant, il a été mis en place des organes de gestion et de veille au niveau communautaire (villages et communes). Il s'agit essentiellement des CVPA (niveau village) et des CCPE (niveau commune). Aussi, pour une meilleure coordination des actions pour plus de synergie, le projet a initié et ou dynamisé des cadres de concertations notamment des revues au niveau cercle et une revue au niveau national.

## 8. Outils et analyse de la gestion des risques

Les éléments du registre des risques n'ont pas évolué durant la dernière année de mise en œuvre, excepté l'instabilité politique. Les éléments suivants ont été retenus en fonction du contexte actuel :

- **La pandémie de la COVID-19** : l'apparition de cette maladie a provoqué la fermeture des écoles partenaires et la restriction sur les regroupements empêchant ainsi d'organiser certaines activités conformément à la planification initiale. Mais, dans le souci d'atteindre les résultats et d'exécuter toutes les activités contenues dans les plans de travail, nous avons opté pour l'élaboration d'un plan modifié des activités qui a facilité l'atteinte des résultats en mettant nos efforts sur les radios communautaires pour la sensibilisation sur les thèmes du projet mais aussi sur la pandémie.
- **La grève des enseignants engendrant la fermeture temporaire des écoles partenaires** : cette situation a ralenti dans le temps la réalisation de certaines activités liées à l'espace scolaire. Les coaches enseignants ont été sollicités pour continuer à délivrer le paquet d'activités aux enfants scolaires dans les familles et sur les espaces publics. Pour pouvoir atteindre les résultats dans ce domaine, les radios communautaires ont été utilisées comme créneau d'apprentissage et de diffusion d'informations en lien avec la protection et l'apprentissage basé sur le jeu.
- **La précarité de la situation politique** : les soulèvements populaires ont provoqué la chute du régime politique engendrant ainsi la dégradation de la situation sécuritaire. Cette situation a rendu inaccessible certaines zones pour la réalisation des activités notamment les visites des organes de gouvernance du projet. Les CCPE sous le leadership des élus communaux ont mis à contribution la bonne connaissance du terrain pour faire certains suivis de proximité pendant ces périodes troubles.

## ANNEXES

### Annexe 1 : Modèle de feuille de travail sur le rapport des résultats

<b>Titre du projet</b>	Jam Suka	<b>N° du projet</b>	D-000833-001	<b>Organisation de mise en œuvre</b>	Right To Play Mali	
<b>Pays/région/établissement</b>	Mali – Régions de Kayes (Kéniéba), Sikasso (Yanfali) et Mopti (Bandingaye)	<b>Budget</b>	\$10,214,447 CAD	<b>Durée du projet</b>	5 ans	
<b>INDICATEURS</b>	<b>Données de base</b>	<b>CIBLES</b>	<b>Données réelles précédentes Période visée par le rapport</b>	<b>Données réelles de cette période visée par le rapport (année)</b>	<b>Données réelles cumulatives</b>	<b>Analyse des progrès et des écarts</b>
<b>RESULTATS ULTIMES</b>						
<b>AMELIORATION DE LA PROTECTION ET DU BIEN-ETRE DES ENFANTS VULNERABLES ET AFFECTES PAR LA CRISE, PARTICULIEREMENT DES FILLES, DANS LES REGIONS DE KAYES, SIKASSO ET MOPTI.</b>						
RESULTATS INTERMEDIAIRES : 1000 Accroissement de l'efficacité du système de protection des enfants pour un environnement protecteur et respectueux des droits des enfants, notamment des filles, dans les régions de Kayes, Sikasso et Mopti. Effet 3						
Nombre de plaintes officielles déclarées par les enfants, les adultes (ventilées par types de vulnérabilité)	Enfant (0) ; Adulte (54)	Enfant (40) ; Adulte (80)	125 Enfant (35) Adulte (90)	337	462 Enfant (322) Adulte (140)	Cible atteinte et dépassée
%/total de plaintes gérées dans le temps selon les procédures	43/54 (79,6 %)	90%	98,5%	95%	98,5% (70/71)	Atteint
%/total d'enfants victimes satisfaits (3 ou 4 sur une échelle de 1 à 4) de la gestion des cas de maltraitements (ventilé par M / F)	0%	20%	50 % (35/69) 71 % (25/35) FG filles 29 % (10/34) FG garçons	85 %	84,6% Fille (83,3%) Garçon (85, 7%)	Atteint
<b>RESULTATS IMMEDIATS : 1100 Renforcement des mécanismes formels et non formels de protection des enfants, particulièrement des filles</b>						
Niveau de connaissance (échelle de 1 à 4) des acteurs/trices des services locaux de la protection (services techniques/collectivités) sur	N/A	80% (échelle de 3 ou 4)	N/A	15%	15% F(30,8%)	Le SIPRE n'a pas pu être opérationnalisé. Cet indicateur a été mesuré par une évaluation post

l'Information sur la Protection de l'Enfant (SIPRE). Effet 3					M (9,4%)	formation des praticiens de Keniéba. Il convient de noter que la formation n'est administrée que dans 4 des 20 municipalités.
Niveau de connaissance des acteurs/trices des services locaux de la protection (services techniques/collectivités) sur les stratégies de réponses aux besoins spécifiques de protection des filles	Éducation : niveau 1 sur 6 Santé : niveau 1 sur 6 Soutien Emotionnel/Mental : niveau 1 sur 6	Éducation : niveau 3 sur 6 Santé : niveau 3 sur 6 Soutien Emotionnel/Mental : niveau 3 sur 6	Éducation : 92,9% (niveau 3 sur 6) Santé : 78,6% (niveau 3 sur 6) Soutien Emotionnel/Mental : 87,2% (niveau 3 sur 6)	Éducation : 92,9% (niveau 3 sur 6) Santé : 78,6% (niveau 3 sur 6) Soutien Emotionnel/Mental : 87,2% (niveau 3 sur 6)	93,8% Éducation : 100% (niveau 3 sur 6) Santé : 98,5% (niveau 3 sur 6) Soutien Emotionnel/Mental : 92,5% (niveau 3 sur 6)	Atteint
%/total de commune ayant intégrée la protection des enfants particulièrement celle des filles dans leur PDSEC	0 %	85 %	100 % (20/20)	100 %	100 %	Atteint (Les PDSEC sont sensibles à la protection des enfants.)
<b>RESULTATS IMMEDIATS : 1200 Renforcement des mécanismes de coordination, de collaboration et de redevabilité entre les fournisseurs de services de protection des enfants, particulièrement des filles.</b>						
Degré de coordination (échelle de 1 à 4) entre les fournisseurs de services de protection	Non disponible	Degré de collaboration et de coordination fort (échelle 3 ou 4)	Coordination des services de protection : 87,2% (échelle 3 ou 4)	Coordination des services de protection : 84,3% F(86,4)	Coordination des services de protection : 87,2% (échelle 3 ou 4)	Atteint (est lié à la coordination du gouvernement avec la communauté pour la protection des enfants.) Par rapport au degré de

			Coordination du gouvernement avec la communauté pour la protection : 50% (échelle 3 ou 4)	M (80,8%) (échelle 3 ou 4) Coordination du gouvernement avec la communauté pour la protection : 50% (échelle 3 ou 4)	Coordination du gouvernement avec la communauté pour la protection : 50% (échelle 3 ou 4)	coordination, le taux a chuté et cela s'explique par la maladie à COVID-19.
%/total de tables rondes sur les enjeux de protection auxquelles participent les décideurs	0	60%	100%	100%	100%	Atteint (les tables rondes sur les questions de protection de l'enfant se tiennent régulièrement dans les communes partenaires.)
<b>RESULTATS INTERMEDIAIRES : 2000 Capacité accrue des communautés en vue d'assurer une meilleure protection des enfants particulièrement des filles pendant et après les crises, contre les pratiques néfastes dans les régions de Kayes, Sikasso et Mopti. Effet 3</b>						
%/total de filles qui se sentent protéger dans leurs communautés	39,4%	60%	64,8%	69,8%	69,8%	Atteint
Incidence des cas de mariage précoce,	48,90%	46%	56%	35,4%	35,4%	Atteint
Incidence des cas de travail des enfants dans les communautés (ventiler par cas)	55,8%	53%	72.8%	48.2%	48,2% M(42,9%) F (52,4)	

%/total des filles qui affirment l'existence des pratiques néfastes dans leur communauté (ventilé par problématique)	65,56%, mariages précoces ; 83,15%, Travail des enfants ; 49,96%, mendicité	60%, mariages précoces ; 79%, Travail des enfants ; 45%, mendicité	61%, mariages précoces ; 73%, Travail des enfants ; 33%, mendicité	50,3%, mariages précoces ; 35%, Travail des enfants ; 21%, mendicité	50,3%, mariages précoces ; 35%, Travail des enfants ; 21%, mendicité MGF 56,3%	Atteint pour les trois thématiques
%/Total de plans intégrant des stratégies spécifiques pour la protection des enfants (m/)	0	80%	100%	100%	100%	Atteint ; toutes les communes ont un plan qui intègre la dimension protection de l'enfant
%/total d'exécution des plans des communes pour la prévention et la gestion des cas de maltraitances des enfants. <b>Effet 3</b>	0	80%	50 %	90 %	90 %	Toutes communes ont mis en œuvre les plans d'action.
<b>RESULTATS IMMEDIATS : 2100 Accroissement des compétences des organisations de protection à pouvoir prévenir et répondre aux problématiques de protection des enfants pendant et après les crises</b>						
%/total des acteurs/trices de la protection de l'enfant formés qui connaissent au moins 3 mesures de prévention des cas de problématiques de protection (acteurs/trices formels et acteurs/trices non formels) ;	62 %	85%	87,5 % (acteurs/trices formel : 85.5% 93,5% (acteurs non formels)	88,6 %	88,6 %	Atteint
%/total des acteurs de la protection de l'enfance formés qui connaissent au moins 3 mesures de gestion des cas de problématiques de protection (acteurs/trices formels et acteurs/trices non formels) ;	34 %	75%	77,1%	82,9%	82,9%	Atteint



% réseaux de coaches dirigés par les femmes	N/D	60%	91%	95%	95%	9/10 des réseaux coaches sont dirigés par des femmes leaders.
<b>RESULTATS IMMEDIATS : 2200</b> Accroissement des compétences des décideurs, des leaders locaux et des communautés sur l'importance de la protection des enfants, particulièrement des filles et les risques liés aux pratiques néfastes et à l'exploitation.						
%/total des décideurs, des leaders locaux et des communautés qui connaissent au moins une loi en matière de protection des enfants au Mali	Adolescents: N/A  Parents/tuteurs : N/A  Praticiens : 37,7 %	70%	26,9% Adolescent : 15,4%  Chef de ménage : 21, 1%  Praticien : 44,3%	Adolescent : 17,8%  Chef de ménage : 26, 3%  Praticien : 64,3%	Adolescent : 17,8%  Chef de ménage : 26, 3%  Praticien : 64,3%	Non Atteint à cause de l'analphabétisme des parents dans certaines zones du projet
Niveau de sensibilisation personnelle (échelle de 1-5) aux méfaits de mariages précoces et MGF des filles perçus par les parents (F/H)	17%	25%	43%	43,9%  M (39,1%)  F (48,8%)  MGF 22,4%	43,9%  M (39,1%)  F (48,8%)  MGF 22,4%	Atteint
<b>RESULTATS IMMEDIATS : 2300</b> Accroissement des compétences des enfants, particulièrement des filles, à s'auto-protéger et protéger les autres enfants, et influencer positivement les décisions de protection.						
%/total de filles qui connaissent la procédure de déclaration des cas de maltraitances en vigueur dans leurs communautés.	N/D	60%	49,9%	50,8%	50,8%	Non atteint dû au faible niveau des enfants à répondre à certaines questions
Niveau de connaissance (sur une échelle de 1 à 5) des enfants sur les domaines de droit couverts	N/A	80%	0%	88,7%	88,7%	Atteint

par la Convention des Droits des Enfants (Désagrégés F/M)				M (87,6%) F (85,4%)	M (87,6%) F (85,4%)	
%/total des enfants formés qui connaissent au moins 3 mesures d'auto protection	0%	80%	62% (52/84)	76,6% M (53%) F (85,9%)	76,6% M (53%) F (85,9%)	Non atteint chez les garçons, mais atteint chez les filles.
RESULTATS INTERMEDIAIRES : 3000 Accès accru aux services sociaux de base et à des mesures de réhabilitation/réinsertion durables pour les enfants affectés par la crise et ceux victimes des pratiques néfastes, notamment les filles, dans les régions de Kayes, Sikasso et Mopti.						
Taux Brute de Scolarisation (TBS) (F/M)	TBS 80% (73%F/87%M)	10% d'augmentation TBS 88% (81%F/95%M)	Kéniéba 75 % (78,20 % M et 71,80 %) ; Yanfolila : 81,10 % (89,8 % M et 72,6 % F) ; Bandiagara : 38,20 % (38,3 % M et 38,10 % F)	Kéniéba 44,39 % (78,20 % M et 71,80 %) ; Yanfolila : 65,06 % M (72,5 %) F (58,8%F) ; Bandiagara : 48,5 % M (49,5%) F (47,5%)	Kéniéba 44,39 % (78,20 % M et 71,80 %) ; Yanfolila : 65,06 % M (72,5 %) F (58,8%F) ; Bandiagara : 48,5 % M (49,5%) F (47,5%)	Les taux bruts de scolarisation ont diminué dans 2 des 3 régions à cause de la grève des enseignants, de l'insécurité, la pandémie de la COVID-19
Taux brut d'admission (TBA) (F/M)	TBA 51% (47%F/58%M)	TBA 56% (47%F/58%M)	<b>68%</b> Kéniéba : 84,40 % (94,30 % M et 74,80 % F) Yanfolila : 77,40 % (85,5 % M et 69,5 % F) Bandiagara : 42,30 % (38,3%M et 38,10%F)	Kéniéba : 65,72% Yanfolila : 62,3% M (69,5%) F (55,3%) Bandiagara : 41,5 % M (43,5) F (39,5%)	Kéniéba : 65,72% Yanfolila : 62,3% M (69,5%) F (55,3%) Bandiagara : 41,5 % M (43,5) F (39,5%)	Les taux bruts d'admission ont également dans les 3 régions pour les mêmes raisons que le taux brut de scolarisation.

%/total d'enfant (m/f) ayant accès aux services de pris en charge des cas de maltraitements	20%	60%	67, 8 % (64,2 % F et 71,6 % M)	70, 8 % M (79,4%) F (61%)	70, 8 % M (79,4%) F (61%)	Atteint
Niveau de satisfaction (échelle de 1 à 4) des enfants (F/H) sur la qualité de leur prise en charge sanitaire	Pas satisfait (1) : 75% Peu satisfait (2) : 25% Satisfait (3) : 0% Très satisfait (4) : 0%	50% (3 ou 4)	90,0 % (87,1 % F (3 ou 4) et 92,1 % M (3 ou 4)	89,9% M (91,5%) F (88,2%)	89,9% M (91,5%) F (88,2%)	Atteint
<b>RESULTATS IMMEDIATS : 3100 Amélioration des milieux d'apprentissage positifs et l'accès à la santé, des enfants affectés par la crise et ceux victimes des pratiques néfastes, particulièrement des filles.</b>						
% des parents qui connaissent au moins 10/14 PFE (y compris l'enregistrement à la naissance)	22 %	80 %	23 %	10%	10%	Non atteint à cause de la méconnaissance des PFE. Cependant les parents font ces actions quotidiennement au sein de leurs foyers respectifs.
%/total de commune disposant d'un mécanisme d'identification et de Prise En Charge (PEC) des enfants victimes (rurale et urbaine).	0	80%	100%	100%	100%	Atteint
Niveau de confiance (échelle de 1 à 4) des agents des services sociaux de base (F/H, santé et éducation) sur leur capacité à prendre en charge des enfants victimes selon les procédures en vigueur. Effet 1, 2 et 3	0%	70 % (3 ou 4)	<b>75%</b> Santé Femme : 83.9% (niveau 3 ou 4) Homme : 74.3% (niveau 3 or 4) Éducation	<b>75%</b> Santé 83.8% Éducation 80%	<b>75%</b> Santé 83.8% Éducation 80%	Atteint

			Femme : 71.0% (niveau 3 ou 4) Homme : 71.8% (niveau 3 ou 4)			
<b>RESULTATS IMMEDIATS : 3200 Renforcement des structures locales pour la réhabilitation/réinsertion et l'orientation des enfants affectés par la crise et ceux victimes de pratiques néfastes, particulièrement des filles.</b>						
Niveau de confiance (échelle de 1 à 4) des jeunes formés et soutenus sur leurs capacités à conduire leurs activités économiques (F/M, corps de métiers).	0	70% (échelle de 3 ou 4)	0	91% M (87,5%) F (90,8%)	91% M (87,5%) F (90,8%)	Atteint
%/total des animateurs des CEC (F/H) qui obtiennent une note d'au moins 80 % à un test post-formation	0	80%	0	100% M (100%) F (100%)	100% M (100%) F (100%)	Atteint
<b>RESULTATS IMMEDIATS : 3300 Accès accru des enfants à des environnements protecteurs, particulièrement pour les filles.</b>						
%/total d'enfant (F/M) qui se sentent en sécurité (échelle de 1 à 5 points) sur les espaces de jeux.	0	80%	76,3 % (4 ou 5) (75,8 % M (4 ou 5) et 76,7 % F (4 ou 5)	70% M (68,9%) F (71,7%)	70% M (68,9%) F (71,7%)	Non atteint  La dernière année du projet a coïncidé avec la pandémie de la COVID-19 et l'instabilité politique rendant ainsi difficile certaines activités
%/total de filles qui utilisent les latrines équipées pour la gestion des menstrues.	0	75%	45 %	68,3%	68,3%	Non atteint  Cela est dû au fait que les filles ont besoin de temps pour véritablement s'approprier de l'utilisation

						des kits de gestion des menstrues alors que la réhabilitation a pris du retard.
Niveau de confiance (échelle de 1 à 4) des volontaires communautaires formés sur leur capacité à conduire leurs activités régulières (M/F).	0	90%	69 %	70,5% M (73,8%) F (70,3%)	70,5% M (73,8%) F (70,3%)	Non atteint  Cela est dû à la mobilité du personnel enseignant qui est muté d'une zone à une autre presque chaque année scolaire engendrant ainsi le renouvellement constant des volontaires

## Annexe 2 : Feuille de travail sur le rapport des extraits et des activités

<b>Titre du projet</b>	Jam Suka	<b>N° du projet</b>	D-000833-001	<b>Organisation de mise en œuvre</b>	Right To Play Mali		
<b>Pays/région/établissement</b>	Mali – Régions de Kayes (Kéniéba), Sikasso (Yanfolila) et Mopti (Bandiagara)	<b>Budget</b>	\$10,214,447 CAD	<b>Durée du projet</b>	5 ans		
<b>Résultat</b>							
<b>Renforcement des mécanismes formels et non formels de protection des enfants, particulièrement des filles</b>							
	<b>Énoncé d'extrait du modèle logique</b>	<b>Indicateur(s) du cadre de mesure du rendement</b>	<b>Cible annuel le du plan de</b>	<b>Données réelles (période visée par le</b>	<b>Données réelles (Cumulatives)</b>	<b>Cible de la fin de projet</b>	<b>Statut à ce jour</b>
Extrait 1111	Les capacités des acteurs/trices et services locaux de la protection des enfants sont renforcées en vue d'une utilisation efficace du Système d'Information sur la Protection de l'Enfant (SIPRE).	# d'acteurs/trices membres de services techniques locaux/Collectivités en charge de la protection formés (m/f) <b>Effet 6.5.1</b>	120	0	0	100	Suspendu à cause de non opérationnalisation du SIPRE
	<b>Effet 6</b>	#/total de services techniques locaux/Collectivités en charge de la protection dotés en matériels SIPRE (ordinateurs, imprimantes et armoires métalliques)	0	0	45	39	Dépassement s'explique par une meilleure négociation des prix et l'élargissement au conseil de cercle pour une meilleure suivi et implication dans l'atteinte des objectifs et la pérennisation des acquis.
<i>Activité 1111.1</i>	Appuyer la DNPEF et le MPFEF à organiser un atelier national de conception/renforcement du Système d'information pour la Protection de						
<i>Activité 1111.2</i>	Former 120 acteurs élus, services techniques et les agents du Ministère sur l'utilisation efficace du Système d'Information pour la Protection de						
<i>Activité 1111.3</i>	Organiser 1 rencontre annuelle de partage d'expériences entre utilisateurs du SIPRE						

Extrant 1112	Les initiatives locales non formelles de protection des enfants contre les pratiques néfastes et l'exploitation sont soutenues. Effet 6	#/Total de comités Villageois de Prévention et d'Alerte créés/renforcés et fonctionnels avec la participation accrue des femmes. Effet 6.6.1	200	200	200	195	Au-delà des attentes
		#/Total de comités communaux de protection créés/renforcés et fonctionnels avec la participation accrue des femmes. Effet 6.6.1	20	20	20	20	Atteint
<i>Activité 1112.1</i>	Dynamiser 200 Comités Villageois de Prévention et d'Alerte (Yanfolila 100, Bandiagara 60 et Kéniéba 40).						
<i>Activité 1112.2</i>	Dynamiser 20 Comités Communaux de Protection de l'Enfant (Yanfolila 10, Bandiagara 6 et Kéniéba 4).						
<i>Activité 1112.3</i>	Recycler 300 membres (Yanfolila) des comités locaux d'action pour l'abandon des pratiques néfastes sur leurs rôles et responsabilités						
<i>Activité 1112.4</i>	Organiser des activités relatives aux dialogues communautaires sur les pratiques néfastes soit 52 Théâtre forum Bandiagara (12), Kéniéba (20), Yanfolila (20)						
<i>Activité 1112.5</i>	Suivre les activités des comités locaux d'action contre les pratiques néfastes (Mendicité, mariage précoces, travail des enfants dans l'orpaillage, l'exécution)						
Extrant 1113	Le développement et le partage de pratiques intercommunales en matière de protection de l'enfant sont	# de rencontres intercommunales organisées	25	20	108	100	Atteint
<i>Activité 1113.1</i>	Organiser 20 ateliers d'évaluation de la mise en œuvre des conventions intercommunales sur la problématique de la protection Bandiagara (6),						
<i>Activité 1113.2</i>	Soutenir 22 rencontres de restitutions des conseils communaux sur l'intercommunalité en matière de protection de l'enfant Bandiagara (7),						
<i>Activité 1113.3</i>	Organiser 03 atelier au niveau cercle d'évaluation des conventions intercommunales de protection des enfants vulnérables Bandiagara (01), Kéniéba (01) Yanfolila (01)						

Extrant 1114	Les autorités locales/communales sont supportés dans l'intégration de la protection de l'enfant dans les PDSEC.	#/total de conseillers/ conseillères communaux formés sur la protection de l'enfant (M/F)	40	40	383(123F)	220	Atteint et Au-delà de la planification
		# de commun disposant d'un fonds social pour la prise en charge des cas.	20	20	20	17	Atteint et Au-delà de la planification
<i>Activité 1114.1</i>	Organiser 04 sessions de recyclage à l'intention de 80 élus communaux sur la gestion du fonds social à Kéniéba						
<i>Activité 1114.2</i>	Faire le plaidoyer pour l'alimentation du fonds social au niveau de chaque commune pour la prise en charge des cas d'abus, d'exploitation et de						
<i>Activité 1114.3</i>	Appuyer 10 communes (Yanfolila) dans la mise à jour des PDSEC pour l'intégration de la protection de l'Enfant dans les priorités du						
<b>Résultat</b>	Renforcement des mécanismes formels et non formels de protection des enfants, particulièrement des filles						
Extrant 1211	Des mécanismes de collaborations et coordination régulières sont renforcés ou créés aux niveaux communaux, cercle, régional et national.	#/total de cadre de concertations communales fonctionnels <sup>1</sup> avec la participation accrue des femmes	80	78	306	300	Atteint
		#/total de cadre de concertations cercle fonctionnels avec la participation accrue des	8	8	55	40	Atteint
		# de participant/tes aux cadres de concertation (niveau communal et cercle F/M)	1125	2484 (892 F)	8125 (3437F)	6120	Cible dépassée

<sup>1</sup> Un cadre de concertation communale fonctionnel : soutenues par des PV, la représentativité des décideurs clés aux différentes réunions (notamment les maires, les chefs coutumiers, les autorités techniques gouvernementales, les leaders d'enfants, les femmes leaders), le niveau d'exécution des résolutions issues des rencontres précédentes.



		# de document de cartographie des intervenants de la protection des enfants niveau cercle élaborés	0	0	3	3	Atteint
<i>Activité 1211.1</i>	Susciter et soutenir la tenue des réunions trimestrielles des acteurs de la protection dans les 3 cercles bénéficiaires du projet (Kéniéba, Bandiagara,						
<i>Activité 1211.2</i>	Organiser des émissions radiophoniques pour restituer les conclusions des réunions trimestrielles des acteurs de la protection (Bandiagara,						
<i>Activité 1211.3</i>	Susciter et soutenir la tenue régulière des réunions annuelles des acteurs de la protection au niveau national (Bamako)						
<i>Activité 1211.4</i>	Initier et Soutenir la tenue des réunions trimestrielles des acteurs de la protection au niveau communal avec la participation accrue des femmes						
Extrant 1212	Le mécanisme de redevabilité est renforcé en faveur des enfants, notamment des filles. Effet 6	#/Total de membres de groupes de plaidoyers <sup>2</sup> (m/f) formés sur le plaidoyer local avec la participation accrue des femmes	0	0	216 (115F)	200	Objectif accompli
		# de moyens logistiques (motos) remis au Services (techniques et collectivités) Effet 6.5.3	0	0	35	33	Objectif atteint et dépassé
		# de campagnes de mobilisation communautaire organisées sur les pratiques néfastes par les groupes de plaidoyer	45	45	208	160	Au-delà de l'objectif
<i>Activité 1212.1</i>	Soutenir une mission de suivi par trimestre au niveau communale pour les DRPFEF (Kayes, Mopti et Sikasso)						

<sup>2</sup> Le groupe de plaidoyer sera constitué de 2 membres des organisations suivantes par commune : Comités de Gestion Scolaire, les Associations de Santé Communautaires, les associations féminines, les communicateurs traditionnels et les clubs d'enfants.

Activité 1212.2	Mettre en place des mesures d'accompagnement du partenariat (Kéniéba, Bandiagara, Yanfolila, Bamako)						
Activité 1212.3	Créer ou dynamiser 40 groupes (2/commune) de plaidoyer du projet au niveau de chaque commune (enfant et adulte)						
Activité 1212.4	Organiser des campagnes de mobilisations communautaires contre les pratiques néfastes (37)						
Extrant 1213	Les acteurs formels et non formels sont formés sur les cadres législatifs locaux, nationaux, de la région Afrique, et internationaux de protection des enfants, notamment des filles. Effet 6	# de caravanes de sensibilisations organisées sur les cadres législatifs locaux, nationaux, de la région Afrique, et internationaux	56	56	239	210	Au-delà de l'objectif
		# d'acteurs de mécanismes de protection formels et non formels formés sur les cadres législatifs locaux, nationaux, de la région Afrique, et internationaux (désagrégée par thématique et F/M) avec la participation accrue des femmes Effet 6.5.2	584	764(263F)	1371 (630F)	1200	Cible dépassée
Activité 1213.1	Produire et fournir des supports 500 adaptés pour la vulgarisation des textes nationaux et internationaux ratifiés par le gouvernement du Mali.						
Activité 1213.2	Diffuser 03 émissions radio par cercle et par mois sur les textes et bonnes pratiques en matière de protection de l'enfant Bandiagara (01), Kéniéba (01), Yanfolila (01)						
Activité 1213.3	Former et soutenir 296 enfants (Bandiagara 96, Kéniéba 120, Yanfolila 80, pour la production d'une newsletter trimestrielle sur la protection des						
Activité 1213.4	Former 480 acteurs (Bandiagara 80, Kéniéba 100, Yanfolila 300) de la protection sur les textes juridiques nationaux et internationaux de protection des enfants (code protection de l'enfant, code du travail des enfants, les procédures pénales et la détention des enfants en conflits						
Activité 1213.5	Organiser 200 caravanes (Bandiagara 60, Kéniéba 140 et Yanfolila 100) dans 200 villages sur les textes juridiques nationaux et internationaux de						
Extrant 1214	Des communautés de pratiques sont établies ou renforcées pour capitaliser	# de visites d'échanges réalisées par les organes de coordination du projet (Par					Non atteint pour des questions d'insécurité et de COVID-19

	et partager les bonnes pratiques et les leçons apprises. Effet 3.	le CTC, CTN et le CNSC	48	36	89	100	
		# de tables rondes d'échanges et partages sur les bonnes pratiques	40	40	100	100	Atteint
<i>Activité 1214.1</i>	Organiser 12 réunions trimestrielles des Comités Techniques Cercle sous le leadership des 3 Préfets (Kéniéba, Bandiagara, Yanfolila.)						
<i>Activité 1214.2</i>	Organiser 64 tables rondes d'échanges et partages d'informations sur les bonnes pratiques (Kéniéba 20, Bandiagara 24, Yanfolila 20)						
<i>Activité 1214.3</i>	Organiser 63 visites (voyages) d'échange et d'observation sur les sites d'orpillage traditionnel Bandiagara 8, Kéniéba 15, Yanfolila. 40						
<b>Résultat immédiat 2100</b>	Accroissement des compétences des organisations de protection à pouvoir prévenir et répondre aux problématiques de protection des enfants pendant et après les crises						
<b>Extrant 2111</b>	Les acteurs/trices clés sont formés sur la protection des enfants, particulièrement des filles, en période de/ et post crises.	# d'acteurs/trices des mécanismes formels et non formels formés sur la prévention et gestion de cas (désagrégés en acteurs formels, en acteurs non formels et F/M)	380	380	1218 (572 femmes)	1200	Cible dépassée
<i>Activité 2111.1</i>	Recycler 628 acteurs (Bandiagara 118, Kéniéba 160, Yanfolila 350) sur la protection (comités de protection, club d'enfants, coaches villageois de protection, animateurs d'ONG, femmes leader, conseils communaux, conseil de cercle, leaders) des enfants en périodes de crises.						
<i>Activité 2111.2</i>	Organiser 400 play days (Kéniéba 80, Bandiagara 120, Yanfolila 200) communautaires sur les droits et devoirs des enfants.						
<i>Activité 2111.3</i>	Recycler 40 membres des clubs d'enfants au niveau des écoles sur la protection des enfants (Kéniéba)						
<i>Activité 2111.4</i>	Accompagner 200 clubs d'enfants (Kéniéba 40, Bandiagara 60, Yanfolila 100) dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'action						

<b>Extrant 2112</b>	Le développement de plans de réponses d'urgence des communes en matière de protection des enfants vulnérables, particulièrement des filles, est soutenu. Effet 3 /3.8.1	#/total de communes ayant des plans d'urgence de réponses en matière de protection des enfants vulnérables, particulièrement des filles	20	20	20	20	Objectif atteint
		#/total d'acteurs/trices formés sur Le développement de plans de réponses d'urgence des communes (F/M)	0	0	523(228F)	200	Objectif atteint
<i>Activité 2112.1</i>	Accompagner 200 clubs d'enfants (Kéniéba 40, Bandiagara 60, Yanfolila 100) dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'action.						
<i>Activité 2112.2</i>	Soutenir le fonctionnement de 20 comités Communaux de Protection des Enfants pour la mise en œuvre des plans d'urgence communaux (Prévoir des fonds d'appui pour les urgences), (Kéniéba 4, Bandiagara 6, Yanfolila 10)						
<b>Extrant 2113</b>	La mise en place ou le renforcement de réseaux communaux de coaches (Volontaires communautaires) et sympathisants pour la protection des enfants, particulièrement des filles, est facilitée.	#/Total de réseaux communaux de volontaires créés et fonctionnels avec la participation accrue des femmes	20	20	20	20	Atteint
		#/Total de membres de réseaux de Volontaires communautaires formés (F/M) sur la protection des enfants	30	30	690(325F)	600	Objectif atteint
<i>Activité 2113.1</i>	Former 36 coaches communautaires sur les droits des enfants (Kéniéba)						
<i>Activité 2113.2</i>	Dynamiser 20 réseaux de coaches soit un par commune						
<i>Activité 2113.3</i>	Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre des plans des réseaux						

<i>Activité 2113.4</i>	Soutenir 20 réseaux de coaches par communes (1/commune) par la tenue de rencontres trimestrielles/commune						
<i>Activité 2113.5</i>	Susciter et soutenir la tenue régulière des réunions annuelles des acteurs de la protection au niveau national (Bamako)						
<b>Résultat immédiat 2200</b>	Accroissement des compétences des décideurs, des leaders locaux et des communautés sur l'importance de la protection des enfants, particulièrement des filles et les risques liés aux pratiques néfastes et à l'exploitation.						
<b>Extrant 2211</b>	Les décideurs, leaders locaux, y compris ceux des enfants et des femmes, sont formés sur la problématique et la lutte contre les pratiques néfastes et l'exploitation des enfants, particulièrement des filles.	# décideurs, leaders locaux (F/M) formés sur la problématique et la lutte contre les pratiques néfastes et l'exploitation des enfants, particulièrement des filles	770	770	1705 (876F)	1700	Atteint
<i>Activité 2211.1</i>	Former 926 décideurs, leaders locaux (Bandiagara 210, Kéniéba 366, Yanfolila 350) y compris ceux des enfants et des femmes, sur la problématique et la lutte contre les pratiques néfastes et l'exploitation des enfants, particulièrement des filles.						
<i>Activité 2211.2</i>	Suivre les activités des comités de prévention et d'alerte						
<b>Extrant 2212</b>	Les membres des communautés y compris les enfants eux-mêmes et leurs familles sont sensibilisés sur les pratiques néfastes dont la mendicité des enfants, particulièrement des filles. Effet 3	# d'évènements <sup>3</sup> de sensibilisations organisées (ventilées par type d'évènement)	54	54	975	600	Objectif atteint et dépassé
		# de membres des communautés y compris les enfants particulièrement les femmes/filles sensibilisés (adultes/enfants ; F/M)	43 508	43 600	200 100 (120 060F)	200 000	Atteint
<i>Activité 2212.1</i>	Organiser 138 campagnes de sensibilisation dont Bandiagara 22 (10 journées de jeu, 2 tournois, et 10 caravanes), Kéniéba 16 (8 matches et 8 caravanes) Yanfolila 100 (50 tournois et 50 matches)						

<sup>3</sup> Types d'évènements : caravane, journée de jeux, tournois, match.

<i>Activité 2212.2</i>	Organiser 200 séances d'animation (Bandiagara 60, Kéniéba 40, Yanfolila 100) dans les communautés sur le mariage précoce, le travail dans les mines, la mendicité et les facteurs de vulnérabilité des enfants						
<b>Extrant 2213</b>	Des enseignants, hommes et femmes, sont formés sur la méthodologie du sport et du jeu et sur les ressources en protection et droits des enfants particulièrement des filles.	#/Total de enseignants formés (désagrégés en M/F)	0	0	720 (299F)	600	Objectif atteint
<i>Activité 2213.1</i>	Former 125 enseignants (20% monitrice de CDPE) sur les approches ludiques (PCYD, PLE).						
<i>Activité 2213.1</i>	Recycler 200 enseignants, homme et femme (Yanfolila 200) sur la méthodologie du sport et du jeu et sur les ressources en protection et droits des enfants						
<b>Résultat immédiat 2300</b>	Accroissement des compétences des enfants, particulièrement des filles, à s'auto-protéger et protéger les autres enfants, et influencer positivement les décisions de protection.						
<b>Extrant 2311</b>	Les enfants participent aux activités hebdomadaires de sport et de jeu, organisées par les volontaires communautaires, axées sur la protection et les droits des enfants, particulièrement des filles.	# d'activités de sport et de jeu axées sur la protection et les droits des enfants, avec une forte participation des filles (désagrégés par type d'activités)	3	3	700	600	Objectif atteint
		# de membres de la communauté ayant participé aux activités hebdomadaires de sport et de jeu axées sur la protection et les droits des enfants (désagrégés en F/M, adultes et enfants)	19 998	20 000	101 296 (46 146 F)	92 000	Atteint
<i>Activité 2311.1</i>	Tenir des activités régulières de jeux inclusifs sur les questions de protection avec les enfants en raison d'au moins une fois par semaine par						

Activité 2311.2	Organiser les journées de jeux inclusifs (Play Day) sur les questions de protection.						
Activité 2311.3	Organiser en collaboration avec les services locaux des Sports 156 matches (Bandiagara 60, Kéniéba 16, Yanfolila 80)						
Activité 2311.4	Suivre les activités des coaches/Appui à la réunion trimestrielle des Coaches.						
<b>Extrant 2312</b>	Les clubs d'enfants de protection y compris les regroupements de pairs éducateurs/trices sont créés ou dynamisés.	#/Total d'enfants (F/M) leaders des clubs formés à la vie associative y compris sur les rôles et responsabilités	530	530	2000 (1200 filles)	1600	Atteint
		#/Total de clubs d'enfants créés et fonctionnels avec une forte participation des filles (au moins 60% des membres sont des filles et tous les clubs sont présidés par des filles)	200	200	200	200	Atteint
		#/total de filles membres qui participent aux prises de décision dans les clubs d'enfants	200	200	1200	1000	Atteint et dépassé
Activité 2312.1	Former 100 enfants leaders des clubs à la vie associative y compris sur les rôles et responsabilités						
Activité 2312.2	Suivre les activités des clubs et pairs éducateurs						
<b>Extrant 2313</b>	Les bureaux locaux et nationaux du parlement des enfants, les membres des clubs d'enfants et des pairs éducateurs sont formés sur le plaidoyer et le leadership sur la protection des enfants et l'égalité des sexes Effet 4	#/Total de membres du parlement des enfants formés sur le plaidoyer (F/M) avec la forte participation des filles. Effet 4.1.1	21(14F)	21(14F)	61 (28F)	60	Atteint
		#/Total de membres des clubs d'enfants formés sur le plaidoyer (F/M)	1052 (652F)	1052(652F)	1800 (1008F)	1600	Atteint

<i>Activité 2313.1</i>	Suivre les jeunes leaders dans la mise en œuvre de leur plan d'action						
<b>Extrant 2314</b>	La mise en œuvre des initiatives menées par les enfants et particulièrement les filles en faveur de la protection des enfants sont soutenues.	#/Total d'initiatives conduites par les enfants (clubs d'enfants) sous le leadership des filles en faveur de leurs propres protection (désagrégées par types d'initiatives)	182	18	418	400	Dans les normes
		# de membres de la communauté ayant participé aux initiatives conduites par les enfants (clubs d'enfants) sous le leadership des filles en faveur de leur propre protection (désagrégés en F/M, adultes et enfants)	34768	34768	82 549 (30 300F)	48000	Objectif atteint
<i>Activité 2314.1</i>	Organiser 1 rencontre trimestrielle (pour la période) de suivi de la mise en œuvre des plans.						
<i>Activité 2314.2</i>	Célébrer la journée internationale de lutte contre le travail de l'enfant (12 juin), et de l'enfant Africain (16 juin) dans chaque commune.						
<b>Résultat immédiat 3100</b>	Amélioration des milieux d'apprentissage positifs et l'accès à la santé, des enfants affectés par la crise et ceux victimes des pratiques néfastes, particulièrement des filles.						
<b>Extrant 3111</b>	L'accès à l'éducation pour les enfants affectés par la crise et ceux victimes de pratiques néfastes, particulièrement des filles, est facilité. Effets 2 et 3	#/total de salles de classes réhabilitées Effet 2	25	0	64	99	Objectif non atteint Mais le restant a été pris en compte dans les plans des communes dont 25 salles de classe supplémentaires réhabilitées sur fonds propres des Communes
		#/Total d'enseignants (m/f) formés sur l'apprentissage centré sur l'enfant et basé sur le jeu.	73	73	649 (325 F)	600	Objectif atteint



Activité 3111.1	Soutenir 11 centres SSA/P dans les communes.						
Activité 3111.2	Doter 9 centres SSA/P en table bancs, tableau à chevalet, bureau pour maître et chaises.						
Activité 3111.3	Doter 305 filles et garçons vulnérables à besoin d'éducation de fournitures scolaires et bourses pour soutenir leur scolarisation (Bandiagara 50, Kéniéba 150 et Yanfolila 105)						
Activité 3111.4	Réhabiliter 63 salles de classes (Kéniéba 12, Bandiagara 28, Yanfolila 23)						
Activité 3111.5	Former 90 enseignants à Bandiagara sur l'apprentissage basé sur le jeu et centré sur l'enfant (« integrated learning »)						
Activité 3111.6	Recycler 300 enseignants à Yanfolila sur l'apprentissage basé le jeu et centré sur l'enfant (« integrated learning »)						
Activité 3111.7	Doter 15 CDPE d'équipements de jeu (manèges, balançoires, toboggan) (Bandiagara 5, Kéniéba 5, Yanfolila 5)						
Activité 3111.8	Sensibiliser les ménages et les enfants sur l'importance de la scolarisation et du maintien des enfants à l'école (Kéniéba 692, Bandiagara 692,						
<b>Extrant 3112</b>	L'accès aux soins de santé d'urgence pour les enfants affectés par la crise et ceux victimes de pratiques néfastes, particulièrement des filles, est facilité.  Effets 1 et 3	#/Total de ménages (urbain et rural) sensibilisés sur les 14 PFE4 (en mettant l'accent sur l'enregistrement des naissances) Effet 1	800	800	31 094	21 843	Atteint
		# d'agent de santé formés sur les procédures de prise en charge intégrée des enfants affectés par la crise et ceux victimes de pratiques néfastes, particulièrement des filles (M, F) Effet 3	31	31	71(31F)	71	Atteint
Activité 3112.1	En collaboration avec les CSRéf de Kéniéba, faire un appui à la prise en charge des enfants affectés par la crise, ceux victimes de mariages précoces, la mendicité et le travail dans les mines (Fonds d'appui à la prise en charge, accord tripartite CC, CSRéf, RTP).						
Activité 3112.2	Sensibiliser 692 ménages sur l'enregistrement des naissances et les Pratiques Familiales Essentielles						
Activité 3112.3	Faciliter l'accès de 1200 enfants vulnérables aux actes de naissances/Jugements supplétifs (Kéniéba 100, Bandiagara 300, Yanfolila 800)						
Activité 3112.4	Former et recycler 36 Agents de santé sur les procédures de prise en charge des enfants affectés par la crise et ceux victimes de pratiques néfastes (Kéniéba 6, Yanfolila 30)						

<sup>4</sup> PFE : Pratiques Familiales Essentielles

Activité 3112.5	Appuyer/Soutenir le référencement des Violences Basées sur le Genre (VBG) notamment l'excision, au mariage précoce, viol sexuel,						
Activité 3112.6	Suivre les cas de référencement dans les centres de						
<b>Extrant 3113</b>	Les capacités institutionnelles des services sociaux de base et des organisations de la société civile partenaires sur la protection des enfants en période d'urgence, particulièrement des filles, sont renforcées.	# de partenaires formés sur le suivi, évaluation des activités de protection de l'enfant (M, F).	32	32	38 (22F)	38	Atteint
		#/total de partenaires (membres CCPE) formés (M, F) sur la mobilisation des ressources locales pour faire face aux urgences et aux vulnérabilités des enfants avec une forte participation des femmes	78	78	208 (124F)	200	Atteint
Activité 3113.1	Organiser 02 ateliers à l'intention des CCPE sur la mobilisation des ressources locales pour faire face aux urgences et aux vulnérabilités des enfants (Yanfolila1, Kéniéba 1)						
Activité 3113.2	Former 32 membres des services techniques et collectivités en charge de la protection sur le suivi-Évaluation des activités de protection						
<b>Résultat immédiat 3200</b>	3200 Renforcement des structures locales pour la réhabilitation/réinsertion et l'orientation des enfants affectés par la crise et ceux victimes de pratiques néfastes, particulièrement des filles.						
<b>Extrant 3211</b>	L'offre des services d'appui psycho social et récréatifs par le sport et le jeu est supportée par les centres d'écoute communautaire aux enfants affectés par la crise et ceux victimes de pratiques néfastes, particulièrement des	Moyenne d'enfants (M, F) qui fréquentent hebdomadairement les CEC avec une forte participation des filles	100 (60%F)	100	1003(601F)	144	Atteint


	filles. Effet 2						
Activité 3211.1	Suivre les activités des gestionnaires et animateurs des CECs						
Activité 3211.2	Former 9 gestionnaires et 9 animateurs des Centres d'Écoute Communautaire (CEC) sur l'appui psychosocial (y compris par le sport et le jeu,						
Activité 3211.3	Conduire des activités régulières de jeux 5 fois/semaine dans les CEC (appui pour les Goutés pour 200 enfants à Bandiagara, 172 à Kéniéba)						
<b>Extrant 3212</b>	Les capacités des centres d'écoute communautaire qui délivrent des services de référence et d'orientation durables sont renforcées. Effet 2	# de Centres d'Ecoute Communautaires construits et équipés	3	3	2	3	Non atteint pour faute de budget
		#/Total d'animateurs des CEC formés à la gestion du paquet d'activités offertes (M/F)	6	6	9 (6F)	6	Atteint
Activité 3212.1	Construire 3 CEC (1 Kéniéba, 1 Bandiagara et 1 Yanfolila)						
Activité 3212.2	Doter 3 CEC en équipements de jeux et de matériels de bureau						
Activité 3212.3	Former 9 gestionnaires de structure socio-éducatives à la gestion des centres sociaux, le montage de projet, la recherche de financement.						
Activité 3212.4	Former 9 gestionnaires et 9 animateurs des centres d'écoute communautaire à la gestion du paquet d'activités offertes (incluant la référence/SIPRE, l'orientation et la prise en charge des victimes VBG)						
<b>Extrant 3213</b>	Des mesures de retour et de réinsertion sociale et économique des enfants affectés par la crise et ceux victimes de pratiques néfastes, particulièrement des filles sont offertes par les centres.	# de jeunes formés dans les corps de métiers (M/F) avec une participation accrue des filles	120(60%F)	120	272 (163F)	240	Atteint
		#/Total de jeunes formés dans les corps de métier et soutenus dans l'entreprenariat jeune en	111	111	160 (112F)	160	Atteint






	Effet 2	mettant un accent sur l'entrepreneuriat féminin (M/F)					
Activité 3213.1	Former 120 jeunes victimes dans les corps de métiers des jeunes ruraux 3/commune) (Kéniéba 36, Bandiagara 54, Yanfolila 30)						
Activité 3213.2	Former les jeunes en entrepreneuriat (Yanfolila 60)						
Activité 3213.3	Soutenir l'entrepreneuriat des jeunes ruraux (Kéniéba 20, Bandiagara 30, Yanfolila 40)						
Activité 3213.3	Suivre les activités des jeunes formés et soutenus						
<b>Résultat immédiat 3300</b>	Accès accru des enfants à des environnements protecteurs, particulièrement pour les filles.						
<b>Extrant 3311</b>	Des coaches, hommes et femmes, sont formés sur la méthodologie du sport et du jeu (les ressources de développement holistique) des enfants, particulièrement des filles.	#/Total de volontaires communautaires, (M/F) formés sur les ressources de développement holistique des enfants, particulièrement des filles	0	0	600(360F)	600	Atteint
		#/Total de formateurs formés sur les ressources de développement holistique des enfants, particulièrement des filles	0	0	69 (27F)	51	Atteint
		#/Total de volontaires communautaires actifs (M/F)	580	580	594 (227F)	580	Atteint
Activité 3311.1	Former et recycler 15 formateurs TOT dans la conduite d'activités inclusives ludiques de développement holistique respectueuses des droits de						
Activité 3311.2	Suivre et certifier les coaches formés						
<b>Extrant 3312</b>	Les enfants participent dans des activités régulières de sport et de jeu axées sur le développement holistique des enfants.	# de journées promotionnelles de l'enfant organisées avec une forte participation des filles	21	21	60	50	Atteint

Activité 3312.1	Fournir des mesures d'accompagnement du partenariat écoles et espaces communautaires (4 espaces à Kéniéba)						
<b>Extrant 3313</b>	Des espaces de jeux protecteurs et amis des enfants, particulièrement des filles sont construites et/ou réhabilités.	# d'espace de jeux réhabilités	0	0	24	23	Atteint
Activité 3313.1	Réhabiliter et équiper 24 espaces de jeux inclusifs et sécurisés (Bandiagara 8, Kéniéba 5, Yanfolila 11)						
<b>Extrant 3314</b>	3314 Des latrines inclusives et amis des enfants sont construites et/ou réhabilitées dans les centres fréquentés par les enfants vulnérables, particulièrement des filles.	# de latrines inclusives et respectueuses de l'environnement construites et équipées	0	0	24	24	Atteint
		#/total latrines équipées pour la gestion des menstrues des filles	0	0	24	14	Atteint
Activité 3314.1	Construire dans les centres 15 latrines répondant aux normes (Bandiagara 6, Kéniéba 1, Yanfolila 8)						
Activité 3314.2	Équiper les latrines en matériels pour la gestion des menstrues des filles (Bandiagara 3, Yanfolila 12)						
Activité 3314.3	Suivre les travaux des constructions d'infrastructures						


### Annexe 3 : Communication



Organisme	Titre de publication	Description	Support fourni au projet	Lancée / suivi
L'Essor :	Projet Jam Suka de l'ONG RTP : La protection des enfants comme crédo. <b>Date de publication :</b> 21/06/2017, N° : 6261	 Essor.pdf	Journal écrit en papier	Support papier et site internet : <a href="http://www.essor.ml">www.essor.ml</a>
L'indépendant:	Réunis autour de leur Comité Technique National, RTP et ses partenaires font l'état des lieux du projet Jam Suka. <b>Date de publication :</b> 21/06/2018, N° : 4503	 Indépendant.pdf	Journal écrit en papier	Support papier et site internet : <a href="http://www.lindependant.ml">www.lindependant.ml</a>
Info Matin :	Deuxième Comité Technique du projet Jam Suka : La promotion et la protection des enfants à la UNE. <b>Date de publication :</b> 21/06/2018, N° : 4503	 Info matin.pdf	Journal écrit en papier	Support papier et site internet : <a href="http://www.info-matin.ml">www.info-matin.ml</a>
TM2 (Deuxième Télévision Nationale du Mali)	Rencontre Comité Technique National <b>Date de publication :</b> 21/06/2018, <b>URL :</b> <a href="https://www.youtube.com/watch?v=n4BBYmxnSpY">https://www.youtube.com/watch?v=n4BBYmxnSpY</a>	Couverture médiatique de la rencontre du Comité Technique National	Support vidéo	Diffusion au journal télévisé de 19h 30mn et sur le site internet : <a href="http://www.ortm.ml/index.php/emission/tm2">www.ortm.ml/index.php/emission/tm2</a> Youtube : <a href="https://www.youtube.com/watch?v=n4BBYmxnSpY">https://www.youtube.com/watch?v=n4BBYmxnSpY</a>
L'Essor	Projet Jam Suka: UN EXEMPLE DE REUSSITE, <b>Date de publication :</b> 13/07/2018, N° :	 Essor.pdf	Journal écrit en papier	Support papier et site internet : <a href="http://www.essor.ml">www.essor.ml</a>

L'indépendant	Protection de l'enfance à travers RTP : des résultats utiles pour le bien-être des enfants. <b>Date de publication</b> : 13/07/2018, N° :4519	 <b>Independant.pdf</b>	Journal écrit en papier	Support papier et site internet : <a href="http://www.lindependant.ml">www.lindependant.ml</a>
ORTM	Tenue du comité national de suivi conjoint du Projet de Protection des Enfants (Juillet 2018)	Couverture médiatique Tenue du comité national de suivi conjoint du Projet de Protection des Enfants	Support vidéo	Diffusion au Journal télévision de 20h <a href="https://www.youtube.com/watch?v=Y8BrHccjx9A">https://www.youtube.com/watch?v=Y8BrHccjx9A</a>
ORTM	Journée de sensibilisation sur les thématiques du Projet de Protection des Enfants « Jam Suka » lors de la visite du CEO de RTP (Kevin FREY)	Couverture médiatique de la Journée de sensibilisation sur les thématiques du Projet de Protection des Enfants « Jam Suka » lors de la visite du CEO de RTP (Kevin FREY)	Support vidéo	Diffusion au journal de 20H <a href="https://www.youtube.com/watch?v=Ja8vZBk5lnU">https://www.youtube.com/watch?v=Ja8vZBk5lnU</a>
ORTM	Journée de sensibilisation sur les thématiques du Projet de Protection des Enfants « Jam Suka » de le cadre de la visite du CEO de RTP Internationale	Film documentaire sur la Journée de sensibilisation sur les thématiques du Projet de Protection des Enfants « Jam Suka » de le cadre de la visite du CEO de RTP Internationale	Support vidéo	Diffusion sur l'ORTM
ORTM	Tenue de la célébration du 20 Novembre (Journée Internationale des Droits de l'Enfant) Edition 2018	Couverture médiatique de la Tenue de la célébration du 20 Novembre (Journée Internationale des Droits de l'Enfant)	Support vidéo	Diffusion au journal télévisé de 20H <a href="https://www.youtube.com/watch?v=XfciOG-5Y4">https://www.youtube.com/watch?v=XfciOG-5Y4</a>
TM2 (Deuxième Télévision Nationale du Mali)	Rencontre Comité Technique National <b>Date de publication</b> : 10/05/2019, <b>URL</b> :	Couverture médiatique de la rencontre du Comité Technique National	Support vidéo	Diffusion au journal télévisé de 19h 30mn et sur le site internet : <a href="http://www.tm2.com">www.tm2.com</a> Journal TM2 du 10 Mai 2019 à 19H 30

L'indépendant	Réunis autour de leur Comité Technique National, RTP et ses partenaires font l'état des lieux du projet Jam Suka. <b>Date de publication</b> : 10/05/2019, N° : 4720	 L'INDEPENDANT.pdf	Journal écrit en papier	Support papier et site internet : <a href="http://www.lindependant.ml">www.lindependant.ml</a>
ESSOR	Protection de l'Enfance : 200 villages bénéficient des actions d'un Projet. <b>Date de publication</b> : 10/05/2019. N°	 ESSOR.pdf	Journal écrit en papier	<a href="http://www.essor.ml">www.essor.ml</a>
L'Essor :	Protection des Droits des Enfants : Un combat de RTP <b>Date de publication</b> : 01/07/2019.	 Journal L'Essor.pdf	Journal écrit en papier	Support papier et site internet : <a href="http://www.essor.ml">www.essor.ml</a>
L'indépendant :	Pour l'épanouissement des enfants à travers Jam Suka : RTP utilise le sport comme moyen d'éducation. <b>Date de publication</b> : 01/07/2019,	 Journal L'Indépendant.pdf	Journal écrit en papier	Support papier et site internet : <a href="http://www.lindependant.ml">www.lindependant.ml</a>
L'ESSOR :	Protection de l'enfance : LA METHODE RIGHT TO PLAY A DU SENS <b>Date de publication</b> : 26/07/2019 N° : 18963	 JOURNAL L'ESSOR.pdf	Journal écrit en papier	Support papier et site internet : <a href="http://www.info-matin.ml">www.info-matin.ml</a>
ORTM	Tenue de la célébration du 16 Juin (Journée de l'Enfant Africain) Edition 2019. <b>Date de diffusion</b> : 29 Juin 2019	Couverture médiatique de la Tenue de la célébration du 16 Juin (Journée de l'Enfant Africain) Edition 2019	Support vidéo	Diffusion au journal télévisé de 20H – 43mn <a href="https://www.youtube.com/watch?v=Z09YnK6Imuc">https://www.youtube.com/watch?v=Z09YnK6Imuc</a>
ORTM	Rencontre Comité National de suivi conjoint. <b>Date de publication</b> : 25/07/2019, URL :	Couverture médiatique de la tenue du 3ème Comité National de Suivi Conjoint	Support vidéo	Diffusion au journal télévisé de 20H – 1h 40m ; <a href="https://www.youtube.com/watch?v=v1M0r4F2Ygq">https://www.youtube.com/watch?v=v1M0r4F2Ygq</a>
ORTM	Journée de sensibilisation sur les thématiques du Projet de Protection des Enfants « Jam Suka » lors de la visite du CPO (Chief Philantrophy Officer de RTP (Sussan Macsaal). <b>Date de publication</b> : 04/10/2019, URL	Couverture médiatique de la Journée de sensibilisation sur les thématiques du Projet de Protection des Enfants « Jam Suka » lors de la visite du CPO (Chief Philantrophy	Support vidéo	Diffusion au journal de 20H – 20mn <a href="https://www.youtube.com/watch?v=pGOauxipZl">https://www.youtube.com/watch?v=pGOauxipZl</a>



		Officier de RTP (Sussan Macsaal)		
ORTM	Tenue de la célébration du 20 novembre (Journée Internationale des droits de l'enfant) Edition 2019. <b>Date de diffusion : 22 Novembre 2019</b>	Couverture médiatique de la Tenue de la célébration du 20 Novembre (Journée Internationale des droits de l'enfant) Edition 2019	Support vidéo	Diffusion au journal de 20H – 20mn <a href="https://youtu.be/YVqBZ_f6wlg">https://youtu.be/YVqBZ_f6wlg</a>
ORTM	Tenue de la célébration du 20 novembre à Bandiagara (Journée Internationale des droits de l'enfant) Edition 2019. <b>Date de diffusion : 4 Décembre 2019.</b>	Couverture médiatique de la Tenue de la célébration du 20 Novembre à Bandiagara (Journée Internationale des droits de l'enfant) Edition 2019	Support vidéo	Diffusion au journal de 20H – 20mn <a href="https://youtu.be/LG1-LfYXK-8">https://youtu.be/LG1-LfYXK-8</a>
L'ESSOR :	Rencontre Comité National de suivi conjoint. <b>Date de publication : 24/07/2020, URL :</b>	 JOURNAL L'ESSOR.pdf	Journal écrit en papier	Support papier et site internet : <a href="http://www.essor.ml">www.essor.ml</a>
ORTM	Rencontre Comité National de suivi conjoint. <b>Date de publication : 23/07/2020, URL :</b>	Couverture médiatique de la tenue du 4ème Comité National de Suivi Conjoint	Support vidéo	Diffusion au journal télévisé de 20H – 1h 40m ; <a href="https://youtu.be/p04sOUyN27o">https://youtu.be/p04sOUyN27o</a>
Site web RTP Facebook et You Tube	S'élever contre la maltraitance des filles : <b>09/2020</b>	Communication sur les réseaux sociaux	Support vidéo	<a href="https://righttoplay.ca/en-ca/news/rising-up-against-the-mistreatment-of-girls">https://righttoplay.ca/en-ca/news/rising-up-against-the-mistreatment-of-girls</a>
Site web RTP Facebook et You Tube	Utiliser des jeux pour apprendre aux enfants l'importance du lavage des mains au Mali <b>09/2020</b>	Communication sur les réseaux sociaux	Support vidéo	<a href="https://youtu.be/-aufyQr0KvQ">https://youtu.be/-aufyQr0KvQ</a>

Site web RTP Facebook	We rise against child labour : <b>07/2020</b>	Communication sur les réseaux sociaux	Support vidéo	<a href="https://righttoplay.com/en/landing/we-rise-against-child-labour">https://righttoplay.com/en/landing/we-rise-against-child-labour</a>
L'Essor	Protection des enfants : des acquis indéniables, <b>Date de publication</b> : 10/05/2021, N° : 19399	 L'ESSOR.pdf	Journal écrit en papier	Support papier et site internet : <a href="http://www.essor.ml">www.essor.ml</a>
L'indépendant	Après 5 années de mise en œuvre, le projet Jam Suka fait le bilan et formule des recommandations susceptibles de pérenniser les acquis. <b>Date de publication</b> : 10/05/2021, N° :5213	 L'INDEPENDANT.pdf	Journal écrit en papier	Support papier et site internet : <a href="http://www.lindependant.ml">www.lindependant.ml</a>
ORTM	Rencontre Atelier National de dissémination des résultats de l'évaluation finale du projet de protection des enfants Jam Suka. <b>Publication</b> : <b>07/05/2021</b> , <b>URL</b> :	Couverture médiatique de l'Atelier National de dissémination des résultats de l'évaluation finale du projet de protection des enfants Jam Suka.	Support vidéo	Diffusion au journal télévisé de 20H – 1h 40m ; <a href="https://youtu.be/qNnl8OXu6Ts?t=1727">https://youtu.be/qNnl8OXu6Ts?t=1727</a>

#### Annexe 4: Modèle Logique (Modifié en Déc 2017 et approuvé par AMC en Juin 2018)

Modèle logique dernier Version modifié (2016-06-23) pour le plan de mise en œuvre pour approbation Affaires Mondiales Canada			
Titre du projet:	Jam Suka « bien être de l'enfant » vulnérables dans les régions de Kayes, Sikasso et Mopti		
Pays/ Région	Mali	Purchase Order/Project Number:	7061807/D-000833-001

#### RÉSULTAT ULTIME

Amélioration de la protection et du bien-être des enfants vulnérables et affectés par la crise, particulièrement des filles, dans les régions de Kayes, Sikasso et Mopti.

**RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES**

↑	<p><u>1000</u>: Accroissement de l'efficacité du système de protection des enfants pour un environnement protecteur et respectueux des droits des enfants, notamment des filles, dans les régions de Kayes, Sikasso et Mopti.</p>	<p><u>2000</u>: Capacité accrue des communautés en vue d'assurer une meilleure protection des enfants particulièrement des filles pendant et après les crises, contre les pratiques néfastes dans les régions de Kayes, Sikasso et Mopti.</p>	<p><u>3000</u>: Accès accru aux services sociaux de base et à des mesures de réhabilitation/réinsertion durables pour les enfants affectés par la crise et ceux victimes des pratiques néfastes, notamment les filles, dans les régions de Kayes, Sikasso et Mopti.</p>
---	---	---	---

**RÉSULTATS IMMÉDIATS**

↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑	↑
<p>1100 Renforcement des mécanismes formels et non formels de protection des enfants, particulièrement des filles.</p>	<p>1200 Renforcement des mécanismes de coordination, de collaboration et de redevabilité entre les fournisseurs de services de protection des enfants, particulièrement des filles.</p>	<p>2100 Accroissement des compétences des organisations de protection à pouvoir prévenir et répondre aux problématiques de protection des enfants particulièrement des filles pendant et après les crises.</p>	<p>2200 Accroissement des compétences des décideurs, des leaders locaux et des communautés sur l'importance de la protection des enfants, particulièrement des filles, et les risques liés aux pratiques néfastes et à l'exploitation.</p>	<p>2300 Accroissement des compétences des enfants, particulièrement des filles à s'auto-protéger et protéger les autres enfants, et influencer positivement les décisions de protection.</p>	<p>3100 Amélioration des milieux d'apprentissage positifs et l'accès à la santé, des enfants affectés par la crise et ceux victimes des pratiques néfastes, particulièrement des filles.</p>	<p>3200 Renforcement des structures locales pour la réhabilitation / réinsertion et l'orientation des enfants affectés par la crise et ceux victimes de pratiques néfastes, particulièrement des filles.</p>	<p>3300 Accès accru des enfants à des environnements protecteurs, particulièrement pour les filles.</p>

**EXTRANTS**

<p>1111 Les capacités des acteurs/trices et services locaux de la protection des enfants sont renforcées en vue d'une utilisation efficace du Système d'Information sur la Protection de l'Enfant (SIPRE).</p>	<p>1211 Des mécanismes des collaborations et coordination régulières sont renforcés ou créés aux niveaux communaux, cercle, régional et national.</p>	<p>2111 Les acteurs/trices clés sont formés sur la protection des enfants, particulièrement des filles, en période de/ et post crises.</p>	<p>2211 Les décideurs, leaders locaux, y compris ceux des enfants et des femmes, sont formés sur la problématique et la lutte contre les pratiques néfastes et l'exploitation des enfants, particulièrement des filles.</p>	<p>2311 Les enfants participent dans des activités régulières de sport et de jeu axées sur la protection et les droits des enfants, particulièrement des filles.</p>	<p>3111. L'accès à l'éducation pour les enfants affectés par la crise et ceux victimes de pratiques néfastes, particulièrement des filles, est facilité.</p>	<p>3211 L'offre des services d'appui psycho social et récréatifs par le sport et le jeu est supportée dans les centres d'écoute communautaire pour les enfants affectés par la crise et ceux victimes, de pratiques néfastes, particulièrement des filles.</p>	<p>3311 Des coaches, hommes et femmes, sont formés sur la méthodologie du sport et du jeu et sur les ressources sur le développement holistique des enfants, particulièrement des filles.</p>
<p>1112 Les initiatives locales non formelles de protection des enfants contre les pratiques néfastes et l'exploitation sont soutenues.</p>	<p>1212 Le mécanisme de redevabilité est renforcé en faveur des enfants, notamment des filles.</p>	<p>2112 Le développement de plans de réponses d'urgence des communes en matière de protection des enfants vulnérables, particulièrement des filles, est soutenu.</p>	<p>2212 Les membres des communautés y compris les enfants eux-mêmes et leurs familles sont sensibilisés sur les pratiques néfastes dont la mendicité des enfants, particulièrement des filles.</p>	<p>2312 Les clubs d'enfants de protection y compris les regroupements de pairs éducateur/trices sont créés dynamisés.</p>	<p>3112 L'accès aux soins de santé d'urgence pour les enfants affectés par la crise et ceux victimes de pratiques néfastes, particulièrement des filles, est facilité.</p>	<p>3212 Les capacités des centres d'écoute communautaire qui délivrent des services de référence et d'orientation sont renforcées.</p>	<p>3312 Les enfants, particulièrement des filles participent dans des activités régulières de sport et de jeu axées sur le développement holistique des enfants.</p>

<p>1113 Le développement et le partage de pratiques intercommunales en matière de protection de l'enfant, notamment des filles sont facilités.</p>	<p>1213 Les acteurs formels et non formels sont formés sur les cadres législatifs locaux, nationaux, de la région Afrique, et internationaux de protection des enfants, notamment des filles.</p>	<p>2113 La mise en place ou le renforcement de réseaux communaux de coaches et sympathisants pour la protection dès l'enfant, particulièrement des filles, est facilitée.</p>	<p>2213 Des coaches, hommes et femmes, sont formés sur la méthodologie du sport et du jeu et sur les ressources en protection et droits des enfants, particulièrement des filles.</p>	<p>2313 Les bureaux locaux et nationaux du parlement des enfants, les membres des clubs d'enfants et des pairs éducateurs sont formés sur le plaidoyer et le leadership sur la protection des enfants et l'égalité entre les sexes.</p>	<p>3113 Les capacités institutionnelles des services sociaux de base et des organisations de la société civile partenaires sur la protection des enfants, en période d'urgence, particulièrement des filles, sont renforcées.</p>	<p>3213 Des mesures de retour et de réinsertion sociale et économique des enfants affectés par la crise et ceux victimes de pratiques néfastes, particulièrement des filles, sont offertes par les centres.</p>	<p>3313 Des espaces de jeux protecteurs et amis des enfants, particulièrement des filles, sont construits et/ou réhabilités.</p>
<p>1114 Les autorités locales/communales sont supportés dans l'intégration de la protection de l'enfant dans les PDSEC.</p>	<p>1214 Des communautés de pratiques sont établies ou renforcées pour capitaliser et partager les bonnes pratiques et les leçons apprises.</p>			<p>2314 La mise en œuvre des initiatives menées par les enfants et particulièrement les filles, en faveur de la protection des enfants sont soutenues.</p>			<p>3314 Des latrines inclusives et amis des enfants, sont construites et/ou réhabilités dans les centres fréquentés par les enfants vulnérables, particulièrement des filles.</p>

### Annexe 5: Matrice des Extrants et des Activités (MEA)

<b>Matrice des extrants et des activités</b>	
<b>Résultat immédiat 1100</b>	<b>Renforcement des mécanismes formels et non formels de protection des enfants, particulièrement des filles.</b>
<b>Extrant 1111.</b>	<b>Les capacités des acteurs/trices et services locaux de la protection des enfants sont renforcées en vue d'une utilisation efficace du Système d'Information sur la Protection de l'Enfant (SIPRE).</b>
Activité 1111.1	Appuyer la DNPEF et le MPFEF à organiser un atelier national de conception/renforcement du Système d'information pour la Protection de l'Enfant
Activité 1111.2	Soutenir 3 DRPFEF et la DNPEF à organiser 3 ateliers cercles de restitution des résolutions de l'atelier de conception (Kéniéba+Yanfolila+Bandiagara)
Activité 1111.3	Doter au moins 20 communes bénéficiaire en base de données SIPRE (ordinateurs, logiciels,) (Leading by RTP)
Activité 1111.4	Doter 4 DRPFEF/DNPEF en base de données SIPRE (ordinateurs, logiciels...) (leading by RTP)
Activité 1111.5	Former 100 acteur/trices dont 40 élus+fonct communaux (2/comm) et 60 agents MPFEF sur l'utilisation efficace du système d'information sur la Protection de l'Enfant (SIPRE)
Activité 1111.6	Organiser 3 rencontres annuelles de partage d'expérience entre utilisateurs du SIPRE
Activité 1111.7	Sensibiliser 200 chefs de villages (1/village), 200 chefs traditionnels (1/v), 600 groupements féminins (3/v), 600 CGS(3/v), 20 ASACO(1/c), 600 organisations confessionnelles(3/v),600 groupements d'enfants/jeunes(3/v) sur l'importance du système d'information sur la Protection de l'Enfant (SIPRE).

Extrant 1112	Les initiatives locales non formelles de protection des enfants contre les pratiques néfastes et l'exploitation sont soutenues.
Activité 1112.1	Soutenir les initiatives locales non formelles de protection des enfants, notamment des filles, contre les pratiques néfastes et l'exploitation.
Activité 1112.2	Dynamiser ou créer 200 comités (1/v) locaux d'Actions pour l'abandon des pratiques néfastes (CVPA)
Activité 1112.3	Dynamiser ou créer 20 comités (1/C) Communaux de Protection des Enfants pour l'abandon des pratiques néfastes (CCPE)
Activité 1112.4	Former 1000 membres (5/comité) des comités locaux d'action pour l'abandon des pratiques néfastes sur leurs rôles et responsabilités
Activité 1112.5	Organiser des activités relatives aux dialogues communautaires sur les pratiques néfastes (Théâtre forum,,,) )
Activité 1112.6	Faire des productions audio visuelles et les diffuser ( l'ORTM et AFRICABLE)
Extrant 1113	Le développement et le partage de pratiques intercommunales en matière de protection de l'enfant, notamment des filles sont facilités.
Activité 1113.1	Organiser 20 ateliers communaux de réflexion sur la problématique de la protection et l'intercommunalité
Activité 1113.2	Organiser 20 ateliers d'évaluation de la mise en œuvre des conventions intercommunales sur la problématique de la protection
Activité 1113.3	Soutenir 20 rencontres de restitutions des conseils communaux sur l'intercommunalité en matière de protection de l'enfant
Activité 1113.4	Organiser 3 ateliers au niveau cercle d'élaboration des conventions intercommunales de protection des enfants vulnérables (couplés avec l'atelier de réflexion)
Activité 1113.5	Organiser 3 ateliers annuels de suivi de la mise en œuvre des conventions (couplés avec les rencontres des communes) au niveau cercle
Activité 1113.6	Commanditer la capitalisation du processus et les résultats de l'intercommunalité en matière de protection
Activité 1113.7	Partager les résultats pendant les cadres de concertation
Extrant 1114	Les autorités locales/communales sont supportés dans l'intégration de la protection de l'enfant dans les PDSEC.
Activité 1114.1	Organiser 20 sessions de formation à l'intention des élus communaux sur le système de protection de l'enfant
Activité 1114.2	Appuyer les 20 communes dans l'élaboration des PDSEC pour l'intégration de la protection de l'enfant dans les priorités de développement
Activité 1114.3	Faire le plaidoyer pour la création d'un fonds social au niveau de chaque commune pour la prise en charge des cas d'abus, d'exploitation et de négligence des enfants
Résultat immédiat 1200	Renforcement des mécanismes de coordination, de collaboration et de redevabilité entre les fournisseurs de services de protection des enfants, particulièrement des filles.

Extrant 1211	Des mécanismes des collaborations et coordination régulières sont renforcés ou créés aux niveaux communaux, cercle, régional et national.
Activité 1211.1	Susciter et soutenir la tenue des réunions trimestrielles des acteurs de la protection dans les 3 régions bénéficiaires du programme.
Activité 1211.2	Organiser des émissions radiophoniques pour restituer les conclusions des réunions trimestrielles des acteurs de la protection.
Activité 1211.3	Susciter et soutenir la tenue régulière des réunions annuelles des acteurs de la protection au niveau national (Bamako)
Extrant 1212	Le mécanisme de redevabilité est renforcé en faveur des enfants, notamment des filles.
Activité 1212.1	Soutenir une mission par trimestre au niveau communale pour les DRPFEF
Activité 1212.2	Soutenir la conduite de 1 mission par an au niveau régional pour la DNPFEF
Activité 1212.3	Doter les 3 Divisions régionales et sections suivi évaluation des DRPFEF d'engins pour le suivi de la mise en œuvre du contenu des textes ratifiés par le Mali
Activité 1212.4	Mettre en place des mesures d'accompagnement du partenariat
Activité 1212.5	Créer ou dynamiser 40 groupes (2/commune) de plaidoyer du projet au niveau de chaque commune
Activité 1212.6	Former 200 membres des groupes de plaidoyer sur le plaidoyer
Activité 1212.7	Organiser des campagnes de mobilisations communautaires contre les pratiques néfastes
Extrant 1213	Les acteurs formels et non formels sont formés sur les cadres législatifs locaux, nationaux, de la région Afrique, et internationaux de protection des enfants, notamment des filles.
Activité 1213.1	Produire et fournir des supports (10000) adaptés pour la vulgarisation des textes nationaux et internationaux ratifiés par le gouvernement du Mali
Activité 1213.2	Diffuser 1 émission radio par cercle et par mois sur les textes et bonnes pratiques en matière de protection de l'enfant
Activité 1213.3	Former 40 (2/commune) communicateurs traditionnels et hommes de média aux engagements pris par les gouvernements du Mali dans le cadre de la protection des enfants
Activité 1213.4	Produire un new letter trimestriel avec la participation des enfants
Activité 1213.5	Former 1200 acteurs de protection sur les textes juridiques nationaux et internationaux de protection des enfants (code protection de l'enfant, code du travail des enfants, les procédures pénales et la détention des enfants en conflits avec la loi)
Activité 1213.6	Organiser 3200 plays days (4/commune et an durant 4 ans) communautaires sur les textes juridiques nationaux et internationaux de protection des enfants (code protection de l'enfant, code du travail des enfants, les procédures pénales et la détention des enfants en conflits avec la loi)
Extrant 1214	Des communautés de pratiques sont établies ou renforcées pour capitaliser et partager les bonnes pratiques et les leçons apprises.



Activité 1214.1	Créer un Comité Technique National (CTN) et 3 Comités Techniques au niveau Cercles (CTC : dans les cercles de Kéniéba, Yanfolila et Bandiagara) du projet.
Activité 1214.2	Organiser 6 réunions trimestrielles des CTC et 8 réunions semestrielles du CTN sous le leadership de la DNPEF et des 3 préfets.
Activité 1214.3	Organiser 160 tables rondes d'échanges et partages d'informations sur les bonnes pratiques
Activité 1214.1	Organiser 100 visites (voyages) d'échange et d'observation (1/c et par an durant 4 ans) sur les sites d'orpillage traditionnel
Résultat immédiat 2100	Accroissement des compétences des organisations de protection à pouvoir prévenir et répondre aux problématiques de protection des enfants particulièrement des filles pendant et après les crises.
Extrant 2111	Les acteurs/trices clés sont formés sur la protection des enfants, particulièrement des filles, en période de/ et post crises.
Activité 2111.1	Identifier et former 1200 acteurs sur la protection (comités de protection, club d'enfants, coaches villageois de protection, animateurs d'ONG, femmes leader, conseils communaux, conseil de cercle, leaders.) des enfants en périodes de crises (40% en année 1, 30% and année 2 et 30% and année 3
Activité 2111.2	Recycler 1200 acteurs sur la protection des enfants en période de crise
Activité 2111.3	Organiser des 1600 plays days communautaires (2/club et village par an durant 4 ans) sur les droits et devoirs des enfants
Activité 2111.4	Mettre en place et former des clubs d'enfant au niveau des écoles sur la protection des enfants
Activité 2111.5	Accompagner les clubs dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'action
Extrant 2112	Le développement de plans de réponses d'urgence des communes en matière de protection des enfants vulnérables, particulièrement des filles, est soutenu.
Activité 2112.1	Organiser 20 ateliers communaux d'élaboration de plans d'urgence de protection de l'enfant au niveau communal
Activité 2112.2	Soutenir la conduite de 3 ateliers cercles d'élaboration de plans d'urgence de protection de l'enfant au niveau régional
Activité 2112.3	Soutenir le fonctionnement de 20 comités Communaux de Protection des Enfants pour la mise en œuvre des plans d'urgence communaux (Prévoir des fonds d'appui pour les urgences)
Activité 2112.4	Mettre en place un dispositif de mise en œuvre des plans de réponses cercles pour les urgences (crises sécuritaires, alimentaires, épidémies d'Ebola et des calamités naturelles)
Extrant 2113	La mise en place ou le renforcement de réseaux communaux de coaches et sympathisants pour la protection dès l'enfant, particulièrement des filles, est facilitée.
Activité 2113.1	Former les coaches communautaires sur les droits des enfants
Activité 2113.2	Mettre en place un réseau de coaches par communes
Activité 2113.3	Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre des plans des réseaux
Activité 2113.4	Soutenir les rencontres des réseaux (1rencontre/trimestre/commune)

Activité 2113.5	Organiser les rencontres annuelles de partages d'informations avec les ONG Internationales intervenant dans la protection de l'enfant (UNICEF, Plan Mali, TDH, World Vision)
Résultat immédiat 2200	Accroissement des compétences des décideurs, des leaders locaux et des communautés sur l'importance de la protection des enfants, particulièrement des filles, et les risques liés aux pratiques néfastes et à l'exploitation.
Extrant 2211	Les décideurs, leaders locaux, y compris ceux des enfants et des femmes, sont formés sur la problématique et la lutte contre les pratiques néfastes et l'exploitation des enfants, particulièrement des filles.
Activité 2211.1	Mettre en place 200 comités de prévention et d'alerte contre les pratiques néfastes et l'exploitation (mariages précoces/forcés) la mendicité, le travail dans les mines, etc.)
Activité 2211.2	Former 1700 membres de 200 comités de prévention et d'alerte (incluant les enfants) sur l'importance de la protection et les risques des mariages précoces et autres VBG
Activité 2211.3	Recycler 1700 membres de 200 comités de prévention et d'alerte (incluant les enfants) sur l'importance de la protection et les risques des mariages précoces et autres VBG
Activité 2211.4	Suivre les activités des comités de prévention et d'alerte
Extrant 2212	Les membres des communautés y compris les enfants eux-mêmes et leurs familles sont sensibilisés sur les pratiques néfastes dont la mendicité des enfants, particulièrement des filles.
Activité 2212.1	Doter 200 comités de prévention et d'alerte de kits d'animation et sensibilisation
Activité 2212.2	Organiser 48000 séances d'animation dans les communautés sur le mariage précoce, le travail dans les mines, la mendicité et les facteurs de vulnérabilité des enfants
Activité 2212.3	Organiser des campagnes de sensibilisation sur les sites d'orpillage traditionnel sur les risques associés au travail des enfants notamment ceux liés à la manipulation des produits toxiques (3200 Play day + 12 tournois régionaux)
Activité 2212.4	Confectionner et installer 800 panneaux de protection des enfants
Extrant 2213	Des coaches, hommes et femmes, sont formés sur la méthodologie du sport et du jeu et sur les ressources en protection et droits des enfants, particulièrement des filles
Activité 2213.1	Identifier et former 600 coaches communautaire sur la conduite d'activités inclusives de sensibilisation sur les questions de droits et de protection (40% en année 1, 30% and année 2 et 30% and année 3)
Activité 2213.2	Mettre à jour (Recycler) 600 coaches communautaire sur la conduite d'activités inclusives de sensibilisation sur les questions de droits et de protection (40% en année 1, 30% and année 2 et 30% and année 3)
Activité 2213.3	Mettre à jour (Recycler) 600 enseignants (50% Monitrice CDPE) sur la conduite d'activités inclusives de sensibilisation sur les questions de droits et de protection (40% en année 1, 30% and année 2 et 30% and année 3)
Résultat immédiat 2300	Accroissement des compétences des enfants, particulièrement des filles à s'auto-protéger et protéger les autres enfants, et influencer positivement les décisions de protection.
Extrant 2311	Les enfants participent dans des activités régulières de sport et de jeu axées sur la protection et les droits des enfants, particulièrement des filles.

Activité 2311.1	Tenir des activités régulières de jeux inclusifs sur les questions de protection avec les enfants en raison d'au moins 1 fois par semaine par coache
Activité 2311.2	Organiser les journées de jeux inclusifs (Play day) sur les questions de protection
Activité 2311.3	Organiser en collaboration avec les services locaux des Sports, 400 match/commune/trim
Activité 2311.4	Suivre les activités des coaches
<b>Extrant 2312</b>	<b>Les clubs d'enfants de protection y compris les regroupements de pairs éducateur/trices sont créés dynamisés.</b>
Activité 2312.1	Organiser des assemblées villageoises de mise en place des clubs d'enfants
Activité 2312.2	Former les clubs d'enfants à la vie associative y compris les rôles et responsabilités (1600 enfants leaders)
Activité 2312.3	Suivre les activités des clubs et pairs éducateurs
<b>Extrant 2313</b>	<b>Les bureaux locaux et nationaux du parlement des enfants, les membres des clubs d'enfants et des pairs éducateurs sont formés sur le plaidoyer et le leadership sur la protection des enfants et l'égalité entre les sexes.</b>
Activité 2313.1	Organiser des sessions de formation à l'intention des bureaux locaux, régionaux et nationaux du parlement des enfants sur le plaidoyer (YAL), le reportage des cas d'abus
Activité 2313.2	Soutenir les leaders d'enfants dans l'élaboration de leurs plans d'action individuels et des clubs
Activité 2313.3	Suivre les jeunes leaders dans la mise en œuvre de leur plan d'action
<b>Extrant 2314</b>	<b>La mise en œuvre des initiatives menées par les enfants et particulièrement les filles, en faveur de la protection des enfants sont soutenues.</b>
Activité 2314.1	Appuyer (tech+financier) la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des plans des clubs d'enfants
Activité 2314.2	Organiser des rencontres trimestrielles de suivi de la mise en œuvre des plans
Activité 2314.3	Célébrer la journée internationale de lutte contre le travail de l'enfant
Activité 2314.4	Célébrer la journée internationale de l'enfant dans chaque commune
<b>Résultat immédiat 3100</b>	<b>Amélioration des milieux d'apprentissage positifs et l'accès à la santé, des enfants affectés par la crise et ceux victimes des pratiques néfastes, particulièrement des filles.</b>
<b>Extrant 3111.</b>	<b>L'accès à l'éducation pour les enfants affectés par la crise et ceux victimes de pratiques néfastes, particulièrement des filles, est facilité.</b>
Activité 3111.1	Organiser 3 ateliers cercles sur la problématique de l'éducation des enfants, particulièrement des filles, affectés par la crise, ceux victimes de mariages précoces, la mendicité et le travail dans les mines
Activité 3111.2	Soutenir 27 centres SSA/P 1 et 2 dans 9 communes (2 Ken+4 Yfla+3 Band)
Activité 3111.3	Doter 675 filles et garçons vulnérables à besoin d'éducation de fournitures scolaires et bourses pour soutenir leur scolarisation (Elèves SSA/P)
Activité 3111.4	Réhabiliter 100 salles de classes

Activité 3111.5	Former 600 enseignants (20% monitrice de CDPE) sur l'apprentissage basé le jeu et centré sur l'enfant (integrated learning)
Activité 3111.6	Doter 100 écoles de kits apprentissage basé sur le jeu et centré sur l'enfant
Activité 3111.7	Tenir 6 sessions de mise à jour des 600 enseignants (50% monitrices de CDPE) sur l'apprentissage basé le jeu et centré sur l'enfant (integrated learning)
Activité 3111.8	Doter les 50 CDPE d'équipements de jeu (manèges, balançoires, toboggan)
Activité 3111.9	Sensibiliser les ménages et les enfants sur l'importance de la scolarisation des enfants et du maintien à l'école
Extrant 3112	L'accès aux soins de santé d'urgence pour les enfants affectés par la crise et ceux victimes de pratiques néfastes, particulièrement des filles, est facilité.
Activité 3112.1	Conduire une évaluation rapide des besoins de santé des enfants affectés par la crise et ceux victimes des pratiques néfastes (couplée avec l'étude relative à l'éducation)
Activité 3112.2	En collaboration avec les Centre de Santé de Référence de Kéniéba, Yanfolila et Bandiagara, mettre en place un service rapide et temporaire de prise en charge des enfants affectés par la crise, ceux victimes de mariages précoces, la mendicité et le travail dans les mines (Fonds d'appui à la prise en charge, accord tripartite CC, Centre de Santé de Référence, RTP)
Activité 3112.3	Sensibiliser les ménages sur l'enregistrement des naissances et autres Pratiques Familiales Essentielles
Activité 3112.4	Faciliter l'accès aux certificats de naissances des enfants vulnérables
Activité 3112.5	Appuyer/Soutenir le référencement des VBG notamment l'excision, au mariage précoce, viol sexuel,
Activité 3112.6	Suivre les cas de référencement dans les centres de santé communautaires
Activité 3112.7	Former les agents de santé formés sur les procédures de prise en charge intégrée des enfants affectés par la crise et ceux victimes de pratiques néfastes, particulièrement des filles.
Extrant 3113	Les capacités institutionnelles des services sociaux de base et des organisations de la société civile partenaires sur la protection des enfants, en période d'urgence, particulièrement des filles, sont renforcées.
Activité 3113.1	Renforcer (atelier de formation) les capacités institutionnelles de 38 partenaires clés du projet notamment 1 DNPEF, 3 DRPEF, 3 ONG de MO, 3 Service Locaux de Protection de l'enfant
Activité 3113.2	Organiser 15 ateliers à l'intention des responsables cercles des services de l'éducation, santé et du développement social sur la mobilisation des ressources locales pour faire face aux urgences et aux vulnérabilités des enfants
Activité 3113.3	Doter les services régionaux de l'éducation, santé et du développement social (AE, CAP, DRS, DRDS) de kits SIPRE et des outils harmonisés de prise en charge de l'enfant vulnérable
Activité 3113.4	Doter les services cercles de l'éducation, santé et du développement social (CAP, Centre de Santé de Référence, SLDS, Service Local de Promotion de la Femme) et les conseils de cercles 30 moyens de déplacement
Résultat immédiat 3200	Renforcement des structures locales pour la réhabilitation / réinsertion et l'orientation des enfants affectés par la crise et ceux victimes de pratiques néfastes, particulièrement des filles

Extrant 3211	L'offre des services d'appui psycho social et récréatifs par le sport et le jeu est supportée dans les centres d'écoute communautaire pour les enfants affectés par la crise et ceux victimes, de pratiques néfastes, particulièrement des filles.
Activités 3211.1	Former 9 gestionnaires et 9 animateurs des centres d'écoute communautaire (CEC) sur l'appui psychosocial (y compris par le sport et le jeu, l'écoute active)
Activités 3211.2	Conduire des activités régulières de jeux 5fois/7 dans les CEC
Activités 3211.3	Suivre les activités des gestionnaires et animateurs des centres d'écoutes communautaires
Extrant 3212	Les capacités des centres d'écoute communautaire qui délivrent des services de référence et d'orientation sont renforcées
Activités 3212.1	Former 9 gestionnaires de structure socio-éducatives à la gestion des centres sociaux, le montage de projet, la recherche de financement
Activités 3212.2	Former 9 gestionnaires et 9 animateurs des centres d'écoute communautaire à la gestion du paquet d'activités offertes (incluant la référence/SIPRE, l'orientation et la prise en charge des victimes VBG)
Activités 3212.3	Doter 3 CEC en équipements de jeux et de matériels de bureau
Activités 3212.4	Construire/réhabiliter et équiper 3 centres d'écoutes communautaires (1 Kéniéba, 1 Bandiagara et 1 Yanfolila)
Extrant 3213	Des mesures de retour et de réinsertion sociale et économique des enfants affectés par la crise et ceux victimes de pratiques néfastes, particulièrement des filles, sont offertes par les centres.
Activités 3213.1	Former les jeunes victimes dans les corps de métiers des jeunes ruraux 3/commune) /SSA/P2
Activités 3213.2	Soutenir l'entreprenariat jeunes ruraux (2meilleurs /commune/ SSA/P2
Activités 3213.3	Suivre les activités des jeunes formés et soutenus
Résultat immédiat 3300	3300 Accès accru des enfants à des environnements protecteurs, particulièrement pour les filles
Extrant 3311	Des coaches, hommes et femmes, sont formés sur la méthodologie du sport et du jeu et sur les ressources sur le développement holistique des enfants, particulièrement des filles.
Activité 3311.1	Tenir 6 (2*3 ans) formations (ToT) de mise à jour pour 51 formateurs dans la conduite d'activités inclusives ludiques de développement holistique respectueuses des droits de l'enfant, particulièrement ceux des filles (PCYD)
Activité 3311.2	Organiser 30 sessions de formations de base pour 600 (50% femmes) coaches et 600 enseignants (60% femmes) dans la conduite d'activités inclusives ludiques de développement holistique respectueuses des droits de l'enfant, particulièrement ceux des filles (PCYD)
Activité 3311.3	Organiser 30 sessions de mise à jour pour 600 (50% femmes) coaches et 600 enseignants (60% femmes) dans la conduite d'activités inclusives ludiques de développement holistique respectueuses des droits de l'enfant, particulièrement ceux des filles (PCYD)
Activité 3311.4	Suivre et certifier les coaches formés
Activité 3311.5	Tenir 6 (2*3 ans) formations (ToT) de mise à jour pour 50 formateurs dans la conduite d'activités inclusives ludiques de développement holistique respectueuses des droits de l'enfant, particulièrement ceux des filles (PCYD)

Extrant 3312	Les enfants, particulièrement des filles participent dans des activités régulières de sport et de jeu axées sur le développement holistique des enfants.
Activité 3312.1	Doter 300 espaces en kits de jeux (200 villages+100 écoles)
Activité 3312.2	Fournir des mesures d'accompagnement du partenariat écoles et espaces communautaires
Activité 3312.3	Tenir des activités régulières de jeux inclusifs avec les enfants en raison d'au moins 1 fois par semaine par coache
Activité 3312.4	Organiser journées de jeux inclusifs
Extrant 3313	Des espaces de jeux protecteurs et amis des enfants, particulièrement des filles, sont construites et/ou réhabilités.
Activité 3313.1	Réhabiliter et équiper 25 espaces de jeux inclusifs et sécurisés
Extrant 3314	Des latrines inclusives et amis des enfants, sont construites et/ou réhabilités dans les centres fréquentés par les enfants vulnérables, particulièrement des filles.
Activité 3314.1	Construire dans les centres des latrines répondant aux normes
Activité 3314.2	Equiper en matériel d'hygiène 24 latrines respectueuses de l'environnement
Activité 3314.3	Suivre les travaux des constructions d'infrastructures

